



Réseau national de lutte
anti-corruption



20 ANS D'EXISTENCE
LE RESEAU VOUS CONTE SA VIE

Avec le soutien financier de :

- la Coopération Suisse
- l'Ambassade Royale du Danemark/OXFAM
- l'ONG Diakonia



=====

20 ANS D'EXISTENCE

LE RESEAU VOUS CONTE SA VIE

=====

Avec l'appui financier de :

- la Coopération suisse
- l'Ambassade royale du Danemark/OXFAM
- l'ONG Diakonia

Août 2019



SOMMAIRE

PREFACE	3
AVANT-PROPOS.....	7
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE.....	11
Chapitre I- Contexte de ma création.....	13
Chapitre II- Mon organisation et ma gouvernance interne	32
Chapitre III- Partenariats divers	36
DEUXIEME PARTIE	45
Chapitre I- Actions majeures annuelles	47
Chapitre II- Actions de sensibilisation ponctuelles	58
Chapitre III- Saisines et actions de plaidoyer et de lobbying.....	68
Chapitre IV- Participation aux luttes du peuple burkinabè contre les crimes économiques et pour les libertés	77
TROISIEME PARTIE	81
Chapitre I- Ma Crédibilité incontestable.....	84
Chapitre II- Mes difficultés dans la lutte contre la corruption	91
Chapitre III- Moi, REN-LAC de demain	95
CONCLUSION	103
ALBUM PHOTOS.....	104
ANNEXES	116
ANNEXE I- STATUTS ADOPTES LE 20 DECEMBRE 1997	117
ANNEXE II- PRESENTATION DES ANCIENS RESPONSABLES DU REN-LAC DE 1997 A 2017.....	128
ANNEXE III- QUELQUES ANECDOTES.....	135
ANNEXE IV- SIGLES ET ABREVIATIONS	139
TABLE DES MATIÈRES.....	143



PREFACE

« *La probité des hommes politiques et des fonctionnaires est un élément fondamental dans une société démocratique* ». Il en est ainsi parce que « *la communauté politique existe pour le bien commun : elle trouve en lui sa pleine justification et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre* ». Ce principe cardinal de socialisation du pouvoir est souvent ignoré par ceux que le peuple a investis de prérogatives de puissance publique qu'ils détournent à des fins personnelles. Voilà pourquoi dans tout regroupement d'hommes et de femmes vivant en communauté, il faut toujours un fou, le fou du roi, celui-là même qui a le courage de dire, même à l'homme fort du moment, « *ici ça va, là ça ne va pas !* ». En somme, un éveilleur de conscience.

Au Burkina Faso, et dans le cadre de la lutte contre la corruption, cette gangrène qui sape l'économie nationale et mine la cohésion sociale, le REN-LAC est, à n'en point douter, ce fou-là, le « fou de la Nation », celui qui, à un moment où les discours négationnistes sur l'occurrence des actes de corruption et la nécessité de les combattre étaient à l'ordre du jour, a osé dire et répéter, il y a de cela une vingtaine d'années et depuis lors, que le phénomène existe bel et bien au Pays des hommes intègres, battant en brèche les idées défaitistes selon lesquelles la lutte contre la corruption est une utopie, une hérésie, car le phénomène de la corruption est aussi vieux que le monde.

En vingt ans d'existence le REN-LAC a mené une lutte acharnée pour non seulement exister mais aussi et surtout asseoir une culture du refus de la corruption au sein du corps social en vue de garantir la préservation des biens publics, le bien du « nous-tous », le bien commun.

Mais force est de le souligner, la vie du REN-LAC n'a pas été

comme le cours d'un fleuve tranquille ; loin s'en faut ! Pouvait-il du reste en être autrement, quand on sait qu'à l'époque de sa création, les pouvoirs publics nageaient en pleine dénégation de la réalité de la corruption au Burkina Faso, assimilant les lanceurs d'alerte à des personnes aigries ou en manque de sensationnel ? Malgré un contexte défavorable, le REN-LAC a tenu bon. Contre vents et marées il a traversé des zones de turbulences, a parfois plié, mais n'a jamais rompu.

Aujourd'hui, le REN-LAC est une référence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso. En matière de lutte contre la corruption, il est cité en exemple dans la sous-région et fait la fierté de ses initiateurs.

A leur suite, les animateurs du Réseau ont cru en leur action. Ils ont fait preuve de résistance, de persévérance et demeurent convaincus que la corruption est l'arme de la médiocrité et que le meilleur, l'inflexion du phénomène de la corruption, est à venir. Ils ont foi en un avenir plein de promesses, susceptible d'apporter des changements positifs de comportement chez le plus grand nombre de Burkinabè, pour un monde meilleur.

Le choix de personnifier le REN-LAC est tout un symbole ! En donnant la parole au Réseau pour qu'il parle de sa propre vie, de son combat et de sa vision pour les prochaines années, les rédacteurs ont voulu rendre compte de son degré élevé d'engagement pour une cause juste, la lutte contre la corruption.

Qu'il me soit donc permis de saluer ici le travail abattu par les Pères fondateurs du Réseau et tous ceux qui, au cours des vingt dernières années, ont accepté de reprendre le témoin pour porter haut et avec courage le flambeau de l'intégrité. En effet, ce grand dessein de la sauvegarde du bien commun qui a accouché du REN-LAC n'a pu se concrétiser et prospérer que parce qu'il était porté par des femmes et des hommes de conviction qui, successivement, l'ont enrichi de leur personnalité, de leurs compétences et de leur



engagement. Je les exhorte à maintenir le cap, pour que dans un futur proche, le Burkina Faso mérite pleinement son nom de « patrie des Hommes intègres » et redevienne une terre de probité, débarrassée de l'hydre de la corruption.

Le présent ouvrage retrace la vie du REN-LAC. Il nous permet d'aller à la découverte du Réseau à travers le contexte de sa création, ses objectifs, son organisation et sa gouvernance interne, ses partenaires techniques et financiers, les actions fortes qu'il a posées depuis son avènement, les difficultés auxquelles il a été confronté, ses forces et ses faiblesses sans oublier ses ambitions pour les prochaines années.

Ce livre est un hymne à l'engagement ! Puisse-t-il susciter une réflexion positive à même de servir de boussole aux générations futures afin qu'elles mettent leurs pas dans celles des bonnes pratiques de leurs devanciers et sachent faire bon usage de cet instrument savamment et patiemment construit qu'est le REN-LAC pour une gouvernance vertueuse et un enracinement au Burkina Faso d'une culture du refus de la corruption.

J'invite tous et chacun à le lire et à le faire lire afin de mieux connaître et de faire connaître le REN-LAC dont la notoriété et la crédibilité dépassent les frontières du Burkina Faso

Dr Luc Marius IBRIGA

Contrôleur Général d'Etat de
l'Autorité Supérieure de Contrôle
d'Etat et de Lutte contre la
Corruption (ASCE-LC)



AVANT-PROPOS

*Le Livre qui a pour titre **20 ans d'existence : le Réseau vous conte sa vie**, est né de la volonté des premiers responsables du REN-LAC, de mettre à la disposition de la multitude de Burkinabè, un document facile à lire et qui retrace, dans les grandes lignes, le combat acharné mené depuis deux décennies par cette constellation d'associations de la société civile. Ce combat a permis de faire courageusement face à la corruption, ce phénomène insidieux et rampant qui s'incruste massivement dans le tissu économique du Burkina Faso depuis l'avènement des Programmes d'ajustement structurel (PAS) en 1991.*

Ce livre a été préfacé, comme vous le constatez, par le Dr Luc Marius Ibriga, contrôleur général d'Etat. Il a été conçu et réalisé grâce au financement de la Coopération suisse, de la Coopération danoise et de l'ONG Diakonia. Que ces partenaires fidèles qui nous soutiennent depuis toujours, soient à cette occasion, vivement remerciés.

Nous remercions également Lézin Didier Zongo et Salifou Yago qui ont fait preuve d'engagement dans la rédaction de cet ouvrage.

En mettant à la disposition du public un livre de 144 pages, comprenant trois (3) parties, le Réseau capitalise son expérience pour servir la postérité. En effet cette contribution retrace ses 20 ans d'existence, d'actions, de succès mais aussi d'insuffisances dérivées des tares des êtres humains qui l'ont animé jusqu'en 2017. La modeste ambition du REN-LAC est de parvenir à convaincre non seulement l'immense majorité des Burkinabè mais aussi des Africains que la corruption distraie le quart (1/4) de la richesse nationale c'est-à-dire le Produit intérieur brut (PIB) chaque année. Cette évasion massive des richesses est d'autant plus dommageable que le Burkina Faso se positionne comme pays vulnérable aux ressources très limitées, notamment un Pays pauvre très endetté (PPTTE).

On considérait la corruption avant les années 1990 comme un mal nécessaire, étroitement lié à la bonne marche des affaires. Mais, au début de ces années, plusieurs facteurs amèneront non seulement des acteurs divers et bien-pensants mais aussi la société toute entière à une prise de conscience liée aux dangers du phénomène et à la nécessité de le combattre. Ce combat vise essentiellement à diminuer les bénéfices et à augmenter les coûts et les risques potentiels pour ceux qui s'adonnent à la corruption. En effet la



majorité des économistes ont centré, leurs analyses sur un marché de la corruption au sein duquel des prix se forment au gré de l'offre et de la demande, mais aussi des probabilités de sanction.

Au Burkina Faso, la lutte contre la corruption reste et restera un travail herculéen pendant encore quelques années. Ce combat requiert donc l'engagement d'un nombre croissant et massif de nos concitoyens. C'est pourquoi ce livre s'adresse à tous, sans exclusive : aux travailleurs du public et du privé, aux animateurs des professions libérales, aux élèves et étudiants, aux acteurs de la Société civile, au citoyen lambda sachant lire et écrire en français, aux sympathisants et même à ceux qui accordent peu de crédit à l'œuvre dans laquelle s'investit le REN-LAC.

Alors, bonne lecture à toutes et à tous.

Dr Claude WETTA,
Secrétaire Exécutif.

INTRODUCTION

La problématique de la lutte contre la corruption a toujours suscité des débats, voire des passions, au regard du caractère rampant et insidieux du phénomène. En réalité, ils sont nombreux et même très nombreux, ceux qui pensent que la lutte contre le fléau est un simple leurre, un combat contre des moulins à vent. C'est tout dire ! Cependant, de 1997 à 2017, le REN-LAC, Réseau national de lutte anti-corruption, a tenu le pari, celui de tout simplement exister.

Le REN-LAC a vu le jour au moment où le délitement social avait commencé à prendre des proportions inquiétantes au Burkina Faso ; au moment où la morale avait commencé à « agoniser » ; au moment où la corruption était devenue un mal perceptible. Mais à dessein, le pouvoir public, face au désastre, avait choisi de se voiler la face. 20 ans ! Une prouesse pour une structure que beaucoup de citoyens et surtout de dirigeants donnaient pour mort-née, parce que c'était tout simplement leur vœu secret. Un espoir déçu ! En effet, contre toute attente, contre les attentes de ses détracteurs, le Réseau a su résister au temps. Il a grandi, relevé des défis et montré aux plus sceptiques, qu'il est une structure crédible, avec laquelle il faut compter.

Le Réseau a, comme il est écrit dans son introduction au Plan stratégique 2013-2016, « *déployé une action citoyenne pour une prise de conscience et un engagement résolu contre le fléau de la corruption. Plusieurs plans (...) ont guidé l'organisation dans sa mission pour une réduction notable des faits et pratiques de corruption au Burkina Faso* ».

Il a mené des actions de plusieurs ordres : actions majeures qui reviennent chaque année, actions d'information et de sensibilisation ponctuelles et saisines, participation aux luttes du peuple contre les crimes économiques et de sang et pour les libertés, études réalisées dans différents secteurs, nids potentiels de corruption et



de biens mal acquis... Des actions qui ont fait du REN-LAC, une organisation crédible reconnue comme telle à l'intérieur du pays, hors du Burkina, de l'Afrique et même au-delà du continent africain. Son ancrage et sa place dans le paysage de la lutte contre la corruption ne sont plus à démontrer. Cependant, malgré des avancées certaines, le Réseau est conscient de ses limites objectives. C'est pourquoi il ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Il nourrit des ambitions nouvelles dont la plus emblématique est sans doute la création d'un centre de formation et de recherche sur la lutte contre la corruption ; ce qui lui permettra de faire valoir son expertise aux plans national, sous régional, africain et international.

PREMIERE PARTIE

LES GRANDES ETAPES DE MA VIE *UN ACCOUCHEMENT SANS DOULEUR, MAIS UN PARCOURS DU COMBATTANT*

Moi, Réseau national de lutte anti-corruption, vous conte ma vie. En guise de prise de contact, je vous invite à découvrir cette première partie consacrée aux grandes étapes de ma vie ; elle comporte trois (3) principaux aspects : le contexte, la justification et les objectifs de ma création et mes moyens d'action ; mon organisation et ma gouvernance interne ; mes partenaires techniques et financiers de la première heure, et les relations que j'entretiens avec les tiers.

Chapitre I- Contexte de ma création

Un vent nouveau

J'ai vu le jour à un moment où il y'avait partout à travers le monde, un « regain » d'intérêt pour les droits de l'homme, le droit au développement et pour une plus grande liberté d'opinion. Les années 1990 constituent donc une période charnière de cette volonté de changement, de rupture d'avec l'ordre économique et social tacitement établi jusque-là.

Ainsi, sur le plan international, plusieurs dispositions de lutte contre la corruption ont été prises¹. Il s'agit notamment de :

- la Résolution 51/59 du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la lutte contre la corruption et de l'adoption du Code de conduite des agents de la Fonction publique ;
- la Résolution 51/191 du 16 décembre 1996 portant déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales ;
- l'adoption en 1997 par l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ;
- la déclaration des ministres des pays d'Afrique participant au séminaire régional sur « *la nécessité de la mise en œuvre d'actions nationales et régionales efficaces contre la corruption en raison des effets particulièrement néfastes qu'elle fait peser sur les institutions démocratiques, le maintien de l'Etat de droit et le développement.* » ;
- la création de Transparency International (TI) en mai 1993 à

¹ Communication de Dieudonné Yaméogo, premier secrétaire permanent (1997-2004) et Luc Damiba, premier coordonnateur des programmes du REN-LAC (1999-2004), à l'occasion du symposium sur les 20 ans du Réseau tenu du 19 au 20 décembre 2017.

Berlin sous la houlette de Peter Eigen, un ancien responsable de la Banque mondiale et qui consacrait prioritairement ses activités à l'Europe et aux Etats Unis. Par ailleurs, cette ONG internationale manifestait de plus en plus un intérêt pour le continent africain et de ce fait, voulait y pousser des tentacules.

En Europe, plusieurs affaires faisaient des remous. Ces affaires avaient, entre autres, pour noms :

- l'opération « *Mains propres* » en Italie, avec le coordonnateur du pool financier, Gerardo d'Ambrogio ;
- l'affaire Dumas ou l'affaire des frégates de Taïwan, menée par la juge Eva Joly et qui touchait Christine Deviers-Joncour et le groupe Elf avec Alfred Sirven ;
- l'affaire du Crédit lyonnais pratiquement en faillite pour des opérations d'investissement douteux et qui impliquait l'ancien Premier ministre français Pierre Bérégovoy et famille ;
- l'affaire Elf conduite par la même Eva Joly et qui a mis à nu un vaste réseau de corruption éclaboussant nombre d'hommes politiques et de grands patrons, aussi bien en Europe qu'en Afrique.

Par ailleurs, l'appel de la Baule lancé par François Mitterrand en 1990 exigeait désormais des partenaires africains de la France, une plus grande attention aux droits humains et aux droits au développement pour bénéficier de l'aide de l'Hexagone, au regard de la gabegie et de la mal gouvernance instaurées comme mode de gestion sur le continent. Au même moment, l'église de France s'intéressait de plus en plus aux droits humains et le pape Jean-Paul II, avec ses encycliques (lettres circulaires envoyées par le chef de l'Eglise à tous les évêques), mettait l'accent sur les libertés d'expression et d'opinion².

2 Entretien réalisé avec maître Halidou Ouédraogo, un des fondateurs du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples(MBDHP) et ténor de l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH), entretien

Le monde s'intéressait donc beaucoup plus aux droits humains qu'aux mouvements syndicaux.

Sur le continent africain soumis aux Programmes d'ajustements structurels, c'était les années d'éveil des consciences dans le domaine des droits humains et on commençait à refuser le bâillonnement. C'est ainsi que bon nombre d'associations de droits de l'Homme ont vu le jour.

Au Burkina Faso, pendant que le céléberrissime journaliste Norbert Zongo ne se lassait pas de dénoncer la corruption politique et économique (affaires de parcelles, gestion opaque dans certaines sociétés comme l'Office national du commerce extérieur, fraudes douanières aux conséquences incalculables pour les unités industrielles du pays...), les syndicats et mouvements des droits de l'homme, à leur tour, donnaient de la voix et s'insurgeaient contre la mauvaise gestion de la chose publique par ceux qui tenaient les rênes du pouvoir. C'est tout cet environnement qui permit que je visse le jour.

1.1 La justification de ma création ***A l'origine était l'appel de Ouagadougou***

Reconnu officiellement sous l'appellation de Réseau national de lutte anti-corruption, je suis une organisation de la société civile burkinabè, j'ai été créée en réponse à l'appel de Ouagadougou³.

En effet, ma création fait suite aux recommandations d'un séminaire international sur le thème « *Combattre la corruption en Afrique* », organisé du 3 au 7 novembre 1997 à Ouagadougou par l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH). L'UIDH est une organisation panafricaine non gouvernementale dont le siège est à Ouagadougou au Burkina Faso. Créée en 1992, elle regroupe une quarantaine d'associations nationales qui œuvrent dans la promotion et la défense des droits de l'homme.

réalisé le 18 janvier 2019.

3 Voir encadré 1 (Appel de Ouagadougou)

Parmi les actes adoptés au séminaire de novembre 1997, figure l'appel de Ouagadougou qui invitait les sociétés civiles du Continent africain, « à œuvrer, dans leurs pays respectifs, en relation avec toutes les organisations susceptibles de participer à l'action, à la mise en place d'une structure nationale indépendante de lutte contre le fléau ».

Encadré 1 : Appel de Ouagadougou

Cet appel a été lancé en novembre 1997 lors d'un séminaire international sur initiative de l'UIDH, qui a regroupé des organisations de la société civile de défense des droits humains de l'Afrique de l'Ouest. Seul le Burkina a mis en œuvre cet appel en créant le Réseau national de lutte anti-corruption en 1997.

- *Considérant la généralisation de la corruption et de toutes les formes de crimes économiques dans la quasi-totalité des pays africains ;*
- *Considérant que les effets de ces fléaux sont très néfastes pour les économies nationales et pour la stabilité sociale et politique des Etats touchés ;*
- *Considérant que ces effets sont également dramatiques pour les individus, notamment pour ceux issus des couches les plus défavorisées et des groupes les plus vulnérables de la société ;*
- *Considérant que la corruption constitue ainsi un facteur de violation des droits humains, et doit, pour cette raison être un sujet de préoccupation des organisations de défense des droits humains et de la société civile dans son ensemble ;*
- *Considérant le caractère complexe du phénomène et les difficultés de son éradication ;*
- *Considérant que cette complexité et ces difficultés sont accrues par les ramifications internationales des actes de corruption ;*
- *Considérant le rôle primordial des Etats dans la lutte contre le fléau ;*
- *Considérant que tous les efforts entrepris par les Etats pour l'enrayer se sont, jusque-là révélés insuffisants et inefficaces ;*

- *Considérant les engagements récents de la communauté internationale, notamment de l'ONU et de ses institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption ;*

Les participants au séminaire international sur la lutte contre la corruption, tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 03 au 07 novembre 1997, lancent un appel :

- A la société civile

Afin qu'elle s'implique activement dans la lutte contre la corruption, par la promotion d'actions préventives à même de compléter les actions des Etats dans le domaine. Pour ce faire, ils appellent toutes les organisations de la société civile présentes au séminaire de Ouagadougou ou non, intéressés par ce combat,

- *A mener des actions de sensibilisation et d'information auprès de leurs adhérents et de l'ensemble de la population, afin qu'ils prennent conscience du phénomène et s'engagent à le combattre ;*
- *A œuvrer dans leurs pays respectifs en relation avec toutes les forces susceptibles de participer à l'action, à la mise en place d'une structure nationale indépendante de lutte contre ce fléau ;*
- *A travailler à établir et à entretenir des relations de coopération entre structures nationales de lutte en vue d'aboutir, à terme, à la création d'un réseau régional et international de lutte contre la corruption.*

Ils encouragent tout particulièrement l'UIDH à poursuivre la dynamique engagée avec la tenue de ce séminaire, en appuyant et en coordonnant toutes les initiatives nationales tendant à la mise en place, dans les pays pilotes, de telles structures.

- Aux Etats

Afin qu'ils amplifient leurs actions dans la lutte contre le fléau, notamment par :

- *Le renforcement des structures étatiques de contrôle et de vérification, tant sur le plan juridique (en leur conférant plus d'autonomie et de pouvoir d'initiative) que sur le plan matériel ;*

- Une meilleure coordination des actions des différentes structures nationales œuvrant sur le champ de la lutte contre la corruption ;
- La facilitation et l'encouragement de toutes les initiatives de la société civile visant à dégager et à mettre en œuvre des stratégies de lutte notamment la mise en place des structures indépendantes de lutte contre la corruption.

Dans cette optique, ils recommandent aux Etats :

- De prendre des mesures de protection de toutes les personnes morales et physiques venant à dénoncer des actes de corruption dont elles auraient eu connaissance ;
- De créer un environnement législatif et réglementaire susceptible de faciliter la preuve des actes de corruption ;
- De diligenter des poursuites judiciaires afin qu'aucun cas de corruption avérée ne reste impuni ;
- D'œuvrer à une coopération inter-Etats en vue d'échanges d'informations et d'entraide judiciaire dans le domaine.

- A la communauté internationale

Afin qu'elle apporte son concours à l'initiative entreprise au séminaire de Ouagadougou, notamment :

- En poursuivant et amplifiant les actions visant à combattre les manifestations internationales du phénomène, en généralisant notamment l'introduction des clauses de non corruption dans les conventions internationales de financement ;
- En appuyant matériellement et financièrement les organisations de la société civile décidées à s'organiser pour participer à la lutte contre la corruption ;
- En tenant à la disposition des Etats et des organisations de la société civile, les plus amples informations sur les divers cas et manifestations du phénomène de corruption au plan international.

Fait à Ouagadougou le 07 novembre 1997
Le séminaire

Face au constat de la propagation du fléau de la corruption et de ses effets néfastes qui plombent le développement des pays africains et face à l'absence d'organisations indépendantes se consacrant à la lutte contre cette gangrène, la création de telles structures s'imposait afin, non seulement de dénoncer le phénomène, mais aussi et surtout, de contribuer à la mobilisation des citoyens pour la défense, la promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance en Afrique.

Outre le Burkina, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo ont participé à ce séminaire.

Le séminaire à peine terminé, les organisations de la société civile burkinabè, conscientes des conséquences néfastes de la corruption sur le développement économique et social du Burkina Faso, se sont immédiatement attelées à la mise en œuvre de l'appel de Ouagadougou. En effet, un mois et demi seulement après ledit appel, j'ai vu le jour dans la capitale burkinabè le 20 décembre 1997, à l'initiative du Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples, (MBDHP), dont le président, Halidou Ouédraogo, était aussi le président de l'UIDH.

L'ambiance qui a régné au cours de ma mise en place était cordiale. Tous les acteurs en présence appelaient de leurs vœux, la naissance d'une structure comme moi. Mieux, comme plusieurs témoignages le font ressortir, c'est dans un climat empreint de détermination et d'un esprit militant pour relever le nouveau défi que s'est déroulée la rencontre de Ouagadougou qui m'a porté sur les fonts baptismaux. Ainsi donc, la diligence avec laquelle cet appel de Ouagadougou a été exécuté est à la fois une illustration de la vitalité de la société civile burkinabè et le témoignage de tout l'intérêt et du sérieux que celle-ci accorde à la lutte contre la corruption.

L'Assemblée générale constitutive, qui a consacré ma naissance, moi une structure spécialement dédiée à la lutte contre la corruption au Burkina Faso, a regroupé vingt-cinq (25) organisations issues

d'horizons divers : organisations de défense des droits humains, syndicats des travailleurs, ONG de développement, organisations de femmes, de journalistes, de lutte pour l'abolition de la torture, de protection de la nature, de structures publiques comme la Gendarmerie et l'Université de Ouagadougou, etc.⁴

Encadré 2 : Liste des organisations de la société civile, syndicats et autres structures ayant pris part à la réunion constitutive du REN-LAC

- *Nouveaux Droits de l'Homme (NDH)*
- *Syndicat des Magistrats du Burkina SMB)*
- *Confédération nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB)*
- *Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)*
- *Fondation Aimé Nikiéma pour les Droits de l'Homme (FANIDHO)*
- *Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES) - Burkina*
- *Syndicat Autonome des Magistrat du Burkina (SAMAB)*
- *Association burkinabè pour la promotion d'un Etat de droit et la défense des libertés (APED/LIBERTES)*
- *Union syndicale des Travailleurs du Burkina (USTB)*
- *Union des Jeunes Avocats du Burkina (UJAB)*
- *Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les organisations non gouvernementales au Burkina (RECIF/ONG)*
- *Fondation NATURAMA*
- *Club de l'Organisation de l'unité africaine/Mouvement des jeunes de l'unité africaine, (Club OUA/MJUA)*
- *Association des Journalistes du Burkina (AJB)*
- *Association Burkina pour la Sécurité routière (ABSR)*
- *Confédération générale des Travailleurs du Burkina (CGTB)*

⁴ Voir liste en encadré 2

- *Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP)*
- *Association des femmes juristes du Burkina (AFJ-BF)*
- *Association d'Appui et d'Eveil Pugsada (ADEP)*
- *Organisation des Transporteurs routiers du Faso (OTRAF)*
- *Promo Femme Développement et Solidarité*
- *Office de Développement des Eglises (ODE)*
- *Université de Ouagadougou (UO)*
- *Conférence épiscopale Burkina-Niger*
- *Gendarmerie nationale*

Les destinées de la jeune structure que je suis sont confiées à un secrétariat permanent composé comme suit :

- secrétaire permanent, Dieudonné Yaméogo (MBDHP) ;
- président de la Commission enquêtes et contentieux, Urbain Traoré (SMB) ;
- président de la Commission Etudes et législation, Maître Gilbert Noël Ouédraogo (UJAB) ;
- président de la Commission information et communication, Awa Ouédraogo (RECIF/ONG).

Si l'on peut se réjouir de ma naissance rapide et sans douleur au Burkina Faso, il faut regretter cependant que les autres pays qui ont pris part au séminaire de l'UIDH n'aient pas pu concrétiser l'appel de Ouagadougou. Ainsi donc, en tant qu'organisation spécifique de lutte contre la corruption, je demeure l'unique fruit de l'appel de Ouagadougou qui agit de façon concrète sur le terrain.

Mais comment ma mise en place s'est-elle effectuée aussi rapidement et sans accroc, alors que dans les autres pays signataires de l'appel de Ouagadougou, des structures similaires peinent-elles à voir le jour ?

Maître Halidou Ouédraogo justifie mon dynamisme par celui des organisations de la société burkinabè qui m'ont créé, notamment le

MBDHP, lui-même mis en place en 1989 ; il est remonté aux origines du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples, aux temps où les pouvoirs publics réprimaient les mouvements syndicaux.

La vision de Halidou Ouédraogo et de ses camarades était de se servir des droits humains pour défendre les droits économiques, d'où la création de l'Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples (UIDH) en 1992 et qui regroupe aujourd'hui 48 pays, il fallait agir vite.

1.2 Les objectifs, missions et moyens d'action ***Une claire vision***

En vue de rassembler le maximum de citoyens autour de la lutte contre la corruption, l'Assemblée générale constitutive, à travers les textes fondateurs adoptés, a fait de moi, REN-LAC, une organisation non gouvernementale indépendante, apolitique, non partisane et sans but lucratif.

Dans le souci d'apporter une contribution efficace de la société civile à la lutte contre la corruption au Burkina Faso, une vision et une mission claires ont été dégagées pour servir de boussole et guider mon action⁵.

Ma « *vision (...) est l'avènement d'une société burkinabè engagée, dans son ensemble, pour la défense et la promotion de l'intégrité et de la bonne gouvernance* ».

Ma mission est « *d'œuvrer pour la garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique.* »

En somme, l'objectif principal visé par la jeune structure que je suis est de « *contribuer à l'éradication de la corruption au Burkina Faso* ».

Mes objectifs spécifiques sont les suivants :

- *mener des campagnes de sensibilisation sur le phénomène de la corruption par l'organisation de journées de réflexion,*

⁵ Cf. Statuts du Réseau en annexe I

- séminaires, conférences et par des publications ;*
- *veiller à l'application des textes existants en matière de corruption et faire des propositions de codification dans les domaines non couverts ;*
 - *recevoir et instruire les plaintes des citoyens victimes d'actes de corruption ;*
 - *veiller à la prise par l'Etat de mesures visant à combattre les actes de corruption dans les transactions commerciales nationales et internationales ;*
 - *œuvrer à l'adoption par l'Etat, d'un code de bonne conduite des agents de la Fonction publique et veiller à l'effectivité de sa mise en œuvre ;*
 - *donner mon avis sur tout dossier relatif à la corruption, faire des propositions de mesures à prendre, suivre leur application effective et en faire la publicité dans un but éducatif ;*
 - *engager toute action visant la lutte contre la corruption.*

Conscients que fixer des objectifs à atteindre sans identifier les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ne suffisait pas, mes fondateurs ont dégagé deux axes majeurs d'action en vue de favoriser l'atteinte de ces objectifs. Il s'agit de la production de connaissances fiables en vue de mieux orienter les activités de lutte anti-corruption et la conscientisation, l'information et l'organisation des citoyens et des communautés.

Pour le succès du premier axe, je devais m'atteler à faire des enquêtes ponctuelles sur les plaintes et dénonciations des citoyens, réaliser régulièrement un sondage annuel dont l'aboutissement est la publication du rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso, mener des études thématiques et produire des ouvrages sur la corruption.

Quant au second axe portant sur la conscientisation, l'information et l'organisation des citoyens et des communautés, je devais veiller

à la publication régulière d'articles de presse dans les journaux de la place, à la diffusion d'émissions et à l'animation de débats sur les radiodiffusions et télévisions, à l'organisation de journées de réflexion, de séminaires, de conférences, etc.

1.3 Mes premiers pas ***Un environnement parsemé d'embûches***

Si ma naissance s'est passée sans douleur, mes premiers pas n'ont pas été aisés. Pire, ils se sont faits dans un environnement plein d'embûches. Là-dessus, plusieurs anecdotes existent, aussi cocasses et croustillantes les unes que les autres (lire quelques-unes en annexe III).

- a. Etat des lieux de la lutte contre la corruption au moment de ma création

Un phénomène marginalisé, une situation désastreuse

Avant ma création en 1997, la lutte contre la corruption au Burkina Faso était un phénomène marginalisé. En effet, seuls le journal hebdomadaire « L'Indépendant », créé en 1993 par le journaliste d'investigation feu Norbert Zongo, les organisations syndicales et les mouvements des droits humains menaient ce combat.

Si «L'Indépendant » consacrait la quasi-totalité de ses articles à la dénonciation de la corruption politique et économique, les organisations syndicales et les mouvements des droits humains dénonçaient de manière récurrente la gabegie, le clientélisme et l'impunité au niveau des gouvernants ainsi que la multiplication des privatisations et liquidations sur injonction de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de l'application des Programmes d'ajustements structurels (PAS). Ces privatisations sauvages, qui se faisaient sur fond de corruption et qui entraînaient une paupérisation des travailleurs, étaient des occasions de bradage d'entreprises publiques au profit

d'amis politiques et d'hommes d'affaires véreux de l'entourage du pouvoir. La situation était on ne peut plus désastreuse.

C'est ce que confirment les propos de l'honorable Arsène Bognessan Yé, président de l'Assemblée des députés du peuple (ADP) de 1992 à 1997, quand il a déclaré après les résultats de la première commission d'enquête parlementaire sur les privatisations que « *la morale agonise au Faso* ».

b. Un combat acharné

J'ai obtenu mon récépissé de déclaration d'existence en mars 1998. Conformément aux axes d'actions dégagés par l'assemblée générale constitutive, mon secrétariat permanent s'est immédiatement mis au travail pour lancer les activités publiques de sensibilisation sur le phénomène de la corruption. La voie royale choisie a été celle de la presse qui a été ma première accompagnatrice dans mes activités. En effet, les premières manifestations publiques de sensibilisation ont eu lieu dès août 1998 à travers des émissions radio en langue française et dans les trois principales langues nationales du pays à savoir le mooré, le dioula et le fulfuldé. Ces émissions étaient diffusées sur plusieurs radios aussi bien à Ouagadougou que dans les provinces.

La radio privée Horizon FM a été la première à m'ouvrir ses antennes pour mes émissions en français le 2 août 1998 et a été le cadre à partir duquel je me suis fait connaître des auditeurs à travers des causeries tous les dimanches matins. Horizon FM a été par la suite suivie par Savane FM pour le mooré et le dioula, et par radio Salankoloto pour le fulfuldé. Les autres radios comme Pulsar et Radio Maria ont rejoint plus tard le groupe de radios FM qui diffusaient mes productions. Ma popularité a donc commencé par ce canal des radios de proximité car presque une dizaine de stations rediffusaient mes émissions dans les provinces⁶.

⁶ Communication de **Dieudonné Yaméogo**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc Damiba**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou.

Puis ce fut le tour de la presse écrite d'embroûter le pas des radios FM privées. Le quotidien L'Observateur Paalga a été le premier à m'ouvrir gratuitement ses colonnes pour l'animation d'une rubrique hebdomadaire intitulée « *Corruption dans la cité* ». Le 1^{er} article est paru le 02 décembre 1998. D'autres quotidiens comme Le Pays, et même Sidwaya le journal d'Etat, au vu de la popularité du contenu informatif des articles, vont suivre l'exemple de L'Observateur Paalga. Le journal Le Pays a, quant à lui, connu particulièrement du succès avec sa rubrique *Droit dans les yeux*, animée par le Père Frans Balmans qui était, à l'époque, un de mes membres associés.

Et pour la petite histoire, Dieudonné Yaméogo et Luc Damiba⁷, affirment que les articles, paraissant tous les mercredis, jour de la tenue du Conseil des ministres, il y avait de fortes chances que les ministres et directeurs lisent le journal avant le Conseil, par crainte que leurs ministères ou directions soient incriminés par mes articles.

En vue de mettre à la disposition des citoyens un outil de sensibilisation sur les pratiques de corruption, les articles produits jusqu'en 2000 ont été rassemblés dans un recueil intitulé « *Le Burkina à l'épreuve de la corruption* »⁸.

Par rapport aux émissions télévisuelles, Canal 3 a été la première télévision à m'ouvrir son plateau. Elle a été suivie plus tard par la RTB-Télé.

c. Deux visions diamétralement opposées

Faire accepter l'existence de la corruption au Burkina Faso a nécessité un combat acharné, sans relâche. En effet, durant les trois premières années de mon existence, de 1997 à 2000, pendant que mes animateurs affirmaient avec force que la corruption existe bel et

⁷ Idem

⁸ L'agencement et la préface de ce recueil ont été faits par le professeur Salif Yonaba, selon la Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du REN-LAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN-LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou.

bien au Burkina Faso et prend même des proportions inquiétantes, les autorités gouvernementales s'évertuaient à en nier la réalité et allaient jusqu'à laisser croire que j'inventais un phénomène qui avait peut-être cours ailleurs mais pas ici au Burkina Faso.

Le pouvoir de la IV^e République de l'époque, pour jeter le discrédit sur moi et sur le combat que je menais contre la corruption, ira jusqu'à dire que j'étais manipulé par l'opposition pour nuire à son action. Il faut se rappeler que le Président du Faso, le capitaine Blaise Compaoré, n'avait pas hésité, face aux critiques des citoyens sur la gangrène de la corruption qui sévissait dans le pays, à déclarer que les Burkinabè étaient des gens jaloux de la réussite des autres. Sans me laisser intimider, j'ai poursuivi durant les années 2001 et 2002, le combat contre la corruption en indiquant qu'elle empêchait le développement du pays et constituait même une menace pour sa stabilité et la paix.

C'est à ce moment et à ce moment seulement, soit quatre ans après ma naissance et un combat acharné contre la corruption, que le pouvoir admettra timidement l'existence possible de celle-ci et envisagera la création d'une structure de vérification des allégations de corruption. Mais même là, comme pour se dédouaner, il dira que je suis moi-même corrompu, comme les acteurs de la lutte anti-corruption.

Si la création en 2001 de la structure de vérification promise par le gouvernement et dénommée Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption (HACLC) a laissé entrevoir une lueur d'espoir dans la lutte contre le phénomène, le désenchantement ne tardera pas à éclater au grand jour. En effet, les structures étatiques ne mènent pas d'actions concrètes contre la corruption. Le gouvernement se contente des rapports qu'elles produisent et qu'il enferme dans les tiroirs, toute chose qui me conduira à affirmer que bien que la corruption soit un danger réel pour le pays et par conséquent un défi national, il n'existe pas de volonté politique pour agir vigoureusement contre celle-ci. La création de la HACLC

apparaissait dans ce contexte comme un simple faire-valoir. Il a fallu la lutte tenace que j'ai menée de 2003 à 2004 pour que le gouvernement finisse par reconnaître formellement l'existence de la corruption en déclarant que l'année 2004 allait être une année de lutte contre le phénomène, tout en me reprochant de faire preuve de trop de radicalisme. En fait de lutte, l'on a assisté à une banalisation de la corruption car malgré la profession de foi du gouvernement, il n'y avait toujours pas d'actions concrètes engagées contre les auteurs d'actes corruptifs dans la sphère politique et dans les institutions. A titre illustratif, on peut citer le dossier de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)⁹ impliquant de hautes personnalités de l'Etat et où tout semblait être mis en œuvre pour minimiser les effets négatifs des actes posés afin de couvrir les principaux acteurs.

d. Face à la presse d'Etat et à une certaine opinion
Je t'aime, moi non plus !

Si globalement j'ai entretenu de bonnes relations avec la presse écrite et audiovisuelle privée, il n'en a pas été de même avec la presse publique. En effet, mes rapports avec les médias d'Etat pouvaient se résumer à : « *Je t'aime, moi non plus !* ». Radio Burkina, censée couvrir tout le territoire national, était à mes yeux un canal idéal pour atteindre le plus grand nombre de citoyens. Malheureusement, ma demande d'une plage pour une émission en mooré n'a jamais été honorée.

De même, une émission publique et directe (Antenne Directe) programmée sur la chaîne nationale, à l'occasion des premières Journées nationales du refus de la corruption (JNRC) en 2004, a été annulée à la dernière minute.

Un contrat de co-production de 3 épisodes de la série « *Vis-à-vis* » sur la corruption, signé avec la Télévision nationale, n'a jamais

⁹ La Caisse nationale de sécurité sociale, qui n'est pas un établissement bancaire, avait consenti des prêts à montants élevés à des personnes physiques ou morales au mépris des textes en vigueur.

pu être exécuté non plus. Ces agissements semblent indiquer que de là-haut venaient des ordres interdisant la diffusion de mes messages dans la presse publique.

Par ailleurs, une certaine opinion, au sein de la population, avait des récriminations contre moi à mes débuts. En effet, selon un passage de l'avant-propos du rapport 2001 sur l'état de la corruption au Burkina Faso, « *Les Burkinabè n'ont pas été tendres avec le REN-LAC à sa création* ». Cela se justifie non seulement par la farouche volonté de certains citoyens de me vouer aux gémonies, parce qu'ils estimaient que je les empêchais de tourner en rond, mais aussi à travers le scepticisme de bon nombre d'enquêtés quant à ma capacité d'aller jusqu'au bout.

Certains m'accuseront même d'être un réseau de corrompus et de voleurs. Dans le milieu des commerçants, l'on trouve que je suis un trouble-fête comme le montrent ces propos d'un opérateur économique : « *Vous du REN-LAC vous vous fatiguez pour rien. Foutez le camp ! Vous gêtez même les affaires des gens. Vous-mêmes vous êtes corrompus.* » Le summum de l'hostilité est atteint à travers les propos suivants : « *Vive la corruption et maudit soit le REN-LAC* »¹⁰

e. Ma crise de croissance
Le ver était dans le fruit

Comme cela arrive souvent dans la vie des organisations, moi REN-LAC, ai connu aussi ma crise de croissance. Celle-ci est née de la mauvaise compréhension du rôle du personnel permanent chargé de l'exécution de mes activités et de celui du Secrétariat exécutif qui est la structure de suivi, d'orientation stratégique et de contrôle de l'exécution desdites activités. Le personnel permanent est donc recruté et mis à la disposition du Secrétariat exécutif pour l'exécution quotidienne des activités que celui-ci lui confie.

10 Cf. Avant-propos du rapport 2001 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso

f. Des incompréhensions qui ont failli compromettre mes actions

Les problèmes sont nés en 2004 à l'occasion de l'Assemblée générale de renouvellement de mes instances : il s'agissait du premier changement à ma tête, après 6 ans de gestion du premier Secrétaire permanent. Ce renouvellement a suscité appréhensions, inquiétudes et méfiance en mon sein, car pour certains agents « *on ne change pas une équipe qui gagne* ». Ils ont alors, à l'occasion de l'Assemblée générale de renouvellement du bureau, lancé une fronde dans le but de maintenir l'ancienne équipe sans tenir compte des dispositions statutaires.

Mais l'Assemblée générale, composée des organisations membres, exigea le respect des statuts qui précisent que « *les membres du Secrétariat exécutif sont élus par l'Assemblée générale parmi les représentants des membres actifs ou d'honneur. Leur mandat est de trois (3) ans renouvelable. Toutefois une même personne ne peut effectuer plus de deux mandats au poste de Secrétaire exécutif.* ».

Cette crise interne a eu aussi ses répercussions à l'extérieur, notamment au niveau des partenaires techniques et financiers gagnés par la méfiance. Cette situation fera connaître quelques difficultés dans le financement de mes plans stratégiques.

g. Un défi relevé

La question de renouvellement du bureau résolu par l'application des textes régissant ma vie, il restait celle du rétablissement de la confiance des partenaires techniques et financiers. Grâce à la persévérance, à l'esprit de sacrifice et à l'ardeur dont mes animateurs ont su faire preuve dans la poursuite de la lutte contre la corruption, j'ai reconquis mes principaux partenaires. J'ai su relever le défi et me suis imposé comme une organisation crédible de lutte contre la corruption au Burkina Faso comme cela ressort

dans l'avant-propos du rapport 2007 sous la plume de Dieudonné Yaméogo, mon président d'honneur.

Cet avant-propos résonne comme une réponse au cri d'espoir d'un infirmier qui, découragé de l'inaction des pouvoirs publics déclarait : *« Le REN-LAC fait des efforts mais rien ne change. C'est comme si le chien aboie et la caravane passe ; j'espère que dans dix ans sa lutte va porter des fruits ».*

Cri prophétique ? On est tenté de le dire. En effet, voici le regard porté sur moi par Dieudonné Yaméogo 10 ans après ma naissance : *« Pendant dix (10) ans, envers et contre tout, et souvent dans l'adversité, le REN-LAC a su s'imposer au plan national, continental et mondial. »*

Au niveau international, je suis régulièrement sollicité, notamment par Transparency international pour suggérer ou participer à la rédaction d'articles dans son rapport mondial sur la corruption.

En Afrique, mon expertise est demandée çà et là par des organisations sœurs, qui pour un atelier, qui pour un partage d'expériences ; certaines voulant s'inspirer de mon expérience pour pouvoir s'implanter dans leur pays.

Au Burkina Faso, je suis devenu la référence dans la lutte engagée contre la corruption par la société civile.

Chapitre II- Mon organisation et ma gouvernance interne

Trois (3) organes pour mon administration¹¹

Ces organes sont : l'Assemblée générale, le Secrétariat permanent et les Commissions spécialisées.

2.1 L'Assemblée générale ***L'instance suprême***

L'Assemblée générale est mon instance suprême qui se réunit une fois l'an et lorsque les circonstances l'exigent, tient des sessions extraordinaires. Elle se compose de toutes les organisations membres et chaque membre est représenté par trois (3) délégués à l'Assemblée générale. A chacune de ses sessions, l'Assemblée générale met en place un bureau composé d'un président, d'un vice-président et de trois (3) rapporteurs.

Au cours de ses sessions annuelles, l'Assemblée générale discute et adopte le rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso, donne des directives au secrétaire permanent et fait des recommandations au gouvernement.

Par ailleurs, elle examine et adopte les rapports d'activités et financier, le programme d'activités et le budget de l'exercice à venir, présentés par le Secrétaire permanent, et toutes autres questions à elle soumises par l'un de ses membres ou le secrétaire permanent.

2.2 Le Secrétariat permanent ***L'instance d'exécution des missions***

Conformément aux dispositions des statuts adoptés le 20 décembre 1997, Le Secrétariat permanent est la structure technique chargée de l'exécution de mes missions. A ce titre il est chargé :

¹¹ Cf. Statuts en annexe I

- de l'élaboration du projet de programme de lutte contre la corruption et après son adoption par l'Assemblée générale, de son exécution ;

- d'assurer le secrétariat de l'Assemblée générale ;

Le Secrétariat permanent est dirigé par un Secrétaire permanent (aujourd'hui secrétaire exécutif) élu par l'Assemblée générale pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une seule fois. Il comprend le personnel nécessaire à l'exécution de mes missions et peut faire appel à des compétences extérieures.

Le personnel permanent, qui était de deux (2) au départ, compte en son sein vingt (20) salariés en décembre 2017. Il est chargé de la gestion opérationnelle des différentes activités.

Le Secrétaire permanent :

- coordonne et dirige mes activités ;
- assure le secrétariat de l'Assemblée générale et exécute ses décisions ;
- me représente dans mes rapports avec les tiers et de manière générale dans tous les actes de la vie civile ;
- ordonne mes dépenses ;
- veille à la sauvegarde de mon indépendance ;
- nomme et révoque tout agent et employé à mon service conformément à la réglementation en vigueur.

Un conseil scientifique composé de neuf (9) membres veille sur la qualité des actes et publications assurés en mon nom. Il se compose de personnalités de haut niveau scientifique venant de divers horizons : REN-LAC, différentes universités, CNRST, administration publique, structures spécialisées.

Dans les régions, je m'appuie sur des structures décentralisées appelées « Comités régionaux anti-corruption » (CRAC) ; ces comités sont, pour l'heure, au nombre de cinq (5) : il s'agit des CRAC du Nord créé en 2009, du Centre-Ouest (2009), des Hauts-Bassins (2010), du Sud-Ouest (2013) et de l'Est qui a également vu le jour en 2013.

Je nourris l'ambition d'en installer dans toutes les régions du pays.

La vie démocratique en mon sein se traduit par la tenue régulière de mes instances et le renouvellement à bonne date de mon Secrétariat exécutif.

Ainsi, après la mise en place du premier bureau en 1997 et du second en 2001, les autres renouvellements se sont respectivement opérés en 2004, 2007, 2010, 2013 et 2016.

Le premier Secrétariat permanent élu par l'Assemblée générale constitutive le 26 décembre 1997 était composé de quatre (4) membres à savoir le secrétaire permanent en la personne de Dieudonné Yaméogo, le président de la commission Enquêtes et contentieux (Urbain Traoré), le président de la commission Etudes et législation (Me Gilbert Noël Ouédraogo) et le président de la commission Information/communication (Awa Ouédraogo). Le deuxième, élu en février 2001, en comptait sept (7) : secrétaire permanent (Dieudonné Yaméogo) ; secrétaire permanent adjoint (Moctar Zonou) ; secrétaire chargé de l'information et de la communication (Pierre Dabiré) ; secrétaire chargé des enquêtes (Rigobert Sanou) ; secrétaire chargé des études et contentieux (Christine Lompo) ; trésorier général (Paul Yougbaré) ; trésorier adjoint (Célestin Bitibaly).

Au fil du temps, la composition du Secrétariat permanent, aujourd'hui Secrétariat exécutif, a connu des variations diverses. En 1997, le Secrétariat permanent comptait quatre (4) membres ; en 2001, il est passé à sept (7) membres ; puis à 10 en 2004, et enfin, 08 membres depuis 2013.

C'est le Secrétariat exécutif qui assure mon administration en tant que Réseau entre deux (2) assemblées générales.

2.3 Les Commissions spécialisées

Des groupes permanents de travail et de réflexion

Elles sont au nombre de trois (3) et constituent des groupes permanents de travail et de réflexion en vue de la réalisation de mes objectifs. Les Commissions spécialisées sont chargées de l'étude des dossiers à elles soumis par le Secrétaire permanent.

- La Commission *Enquêtes et contentieux*, aux termes de l'article 27 de mes statuts, a pour mission d'appuyer le Secrétariat permanent dans les enquêtes et poursuites dans le domaine des enquêtes et poursuites en matière de corruption, du suivi des plaintes et des dossiers de corruption.
- La Commission *Etudes et législation*, quant à elle, est chargée d'appuyer le secrétariat permanent dans le domaine de la prévention de la corruption et notamment par les études et l'assistance aux différentes administrations dans leur lutte contre le phénomène.
- La Commission *Information et communication*, pour sa part, apporte son appui au secrétariat permanent dans sa mission d'information et de sensibilisation des citoyens dans le domaine de la lutte contre la corruption. Pour ce faire elle mène des campagnes publicitaires et organise des manifestations diverses : séminaires, conférences, colloques, ateliers, conventions, etc.

Chaque commission a à sa tête un président élu par l'assemblée générale pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

Les commissions spécialisées ont été supprimées au cours de l'Assemblée générale ordinaire (AGO) de 2013. Toutefois, elles peuvent être créées chaque fois que de besoin.

Chapitre III- Partenariats divers

Des actions multiples

Mes partenariats sont de deux ordres : les partenaires au plan national et les partenaires techniques et financiers.

3.1 Partenariats au plan national

Ratisser large

J'ai vite compris qu'il faut ratisser large si je veux réussir ma mission. Aussi, ai-je tenté de tisser des relations de partenariat avec certaines structures étatiques, les médias en général et les médias privés en particulier, et renforcer mes rapports avec les organisations de la société civile, dont la plupart sont partie prenante de mon action.

Avec les structures de contrôle dont la liste était déjà bien longue au moment de ma création, les relations n'ont pas toujours abouti aux résultats escomptés à cause de la méfiance entretenue à mon égard. Ainsi par exemple, le partenariat amorcé avec la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption (HACLC) créée en juin 2001, a tourné court quand le premier président de cette institution, Honoré Tougouri, a été « *remercié pour certainement les libertés qu'il prenait sur certaines questions.*¹² » Les relations avec le Comité national d'éthique (CNE)¹³ créé en 2001 suite au rapport du Collège de sages¹⁴ ont été par contre bonnes. En effet, les cinq maux qui minent la société burkinabè à savoir « *la politisation de l'administration, l'impunité, la corruption, l'incivisme*

12 Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 septembre 2017 à Ouagadougou

13 Le Comité national d'éthique (CNE) est une structure consultative présidée par le Ouidi-Naaba, ministre du Moogho Naaba ; aujourd'hui, le CNE est en léthargie.

14 Le Collège de sages : regroupement de différentes composantes de la société burkinabè, mis en place par le Gouvernement et présidé par Mgr Titianma Anselme Sanon, ancien évêque de Bobo-Dioulasso, avec pour mission de proposer des mécanismes de sortie du pays, de la grave crise sociopolitique née de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de ses compagnons d'infortune le 13 décembre 1998.

et la crise de l'éducation », relevés dans le premier rapport du Comité national d'éthique en 2003, ont amplement rencontré mon assentiment, moi qui, depuis ma mise en place, n'avais jamais cessé de dénoncer ces maux.

J'ai par ailleurs noué des relations avec certaines administrations publiques¹⁵ comme le Centre hospitalier national universitaire Yalgado Ouédraogo, la Police nationale, l'Assemblée nationale... Ces relations pour la plupart se sont traduites par des entretiens avec des responsables, des séances d'information, l'organisation d'ateliers de formation...

Toutefois, ces relations, dans leur majorité, ont tourné court pour des raisons diverses, mais toujours inavouées.

Au niveau de l'hôpital Yalgado, le processus amorcé en 2003 n'est pas allé jusqu'à la mise en place de comités anti-corruption en raison, peut-être, des changements intervenus à la tête de l'établissement.

Concernant la Police nationale, les différentes actions menées avaient débouché sur des ébauches de mise en place de comités anti-corruption, quand les principaux animateurs acquis à la cause de ces structures ont tous été appelés à d'autres fonctions et en d'autres lieux. Ce qui a mis un terme au projet de création des Comités anti-corruption (CAC) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le processus a été de nouveau tenté au niveau de la Police nationale et de la Police municipale à Ouagadougou en 2013, mais a encore tourné court.

Par rapport à l'Assemblée nationale, les relations n'ont jamais été formelles. Toutefois, des activités ont été menées par mes animateurs en direction de cette institution, au nombre desquelles on peut retenir :

15 Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou.

- une communication sur la « *Lutte contre la corruption au Burkina Faso : état des lieux* » ; communication faite dans le cadre d'un atelier tenu du 27 au 29 janvier 2003, sur le renforcement des capacités des députés ;
- une conférence animée le 28 février 2004 dans le cadre des journées parlementaires du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), tenues à Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est ; cette communication portait sur « *Etat des lieux de la corruption au Burkina Faso : dispositions institutionnelles, législatives et règlementaires de prévention et de répression de la corruption* » ;
- Un accompagnement en 2008, à un groupe de députés dans le cadre de la mise en place du réseau Burkindi¹⁶ avec lequel j'ai eu des échanges sur les textes portant sur la création des commissions d'enquêtes parlementaires ; j'ai également travaillé à mettre ledit réseau en relation avec le Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC) et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

Mes rapports avec les médias privés ont toujours été excellents. Sur le plan radiophonique, et c'est un rappel, le ton a été donné par la radio Horizon FM dès août 1998. Par la suite, les radios Savane FM et Salankoloto sont entrées dans la danse ; leurs pas ont été emboîtés par d'autres comme radio Pulsar et radio Maria dans la diffusion des émissions que j'ai produites. A la longue, ce sont de nombreuses radios FM qui ont décidé de relayer ces émissions dans les provinces.

Mes rapports avec la presse écrite ont commencé dès 1998. Le bal a été ouvert par L'Observateur Paalga qui m'a ouvert ses pages à travers une rubrique paraissant chaque semaine sous le titre de « *Corruption dans la cité* ». Les articles ainsi publiés jusqu'en 2000

¹⁶ Burkindi : Ce mot signifie en langue nationale mooré, l'intégrité, l'équité, la transparence, la justice.

ont été rassemblés par le professeur Salif Yonaba, dans un recueil sous le titre de : « *Le Burkina à l'épreuve de la corruption* ». Ce recueil, au départ publié par L'Observateur Paalga, a vite suscité l'intérêt d'autres journaux comme Le Pays et même le quotidien d'Etat, Sidwaya, sans doute en raison de l'importance du contenu des informations diffusées.

Dans le domaine de la télévision, les émissions ont commencé d'abord sur Canal 3 avant d'être portées par la Radiodiffusion-télévision du Burkina (RTB). Il s'agissait de débats hebdomadaires autour des questions de corruption.

Mes relations avec la presse écrite et audiovisuelle privée ont été toujours cordiales et se sont traduites par des sessions de renforcement des capacités des journalistes, notamment en journalisme d'investigation. Cette collaboration a débouché sur l'élaboration d'un guide mis à la disposition des praticiens, et l'instauration du Prix de la lutte anti-corruption (PLAC), qui a amplement rencontré l'adhésion des journalistes. En effet, mes rapports avec la presse qui, à n'en point douter a été ma première accompagnatrice dans mes différentes activités, se sont développés à travers plusieurs types de partenariat stratégiques et ont été fixés dans la transparence :

- mes animateurs avaient informé les premiers responsables des médias qu'ils n'allaient pas verser de l'argent pour la couverture de mes différentes activités ;
- en vue de compenser le non-paiement de per diem aux journalistes pour la couverture des manifestations qu'ils organisent, ils ont initié un programme de formations annuelles en techniques d'investigation à l'intention de ces derniers ; c'est ainsi que le premier guide en journalisme a vu le jour au Burkina Faso ; ces formations ont été non seulement profitables aux journalistes eux-mêmes qui ont vu leurs capacités se renforcer, mais aussi à leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs qui ont pu changer

de comportement vis-à-vis du phénomène de la corruption. C'est ainsi que le Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 soutient que je suis « *collaborateur et partenaire de référence des médias* ».

Mes initiateurs ont également jeté des bases de relations avec le secteur privé, notamment avec le Patronat et quelques organisations professionnelles dont celle des transporteurs routiers ; cependant, ces relations n'ont pas donné des résultats tangibles.

On retiendra que toutes ces actions, qui concourent à l'information et à la sensibilisation des élites et décideurs politiques, des populations des villes et des campagnes, avaient un objectif à multiples dimensions :

- amener les citoyens à prendre conscience des méfaits de la corruption ;
- instaurer des rapports sains entre les usagers et les agents de l'administration publique ;
- contribuer à un développement harmonieux du pays pour un mieux-être du plus grand nombre de Burkinabè.

3.2 Les partenariats techniques et financiers et les relations extérieures

Des soutiens et collaborations multiformes

Je m'appuie sur un ensemble de partenaires techniques et financiers qui m'accompagnent dans mes différentes actions. Au nombre de mes premiers partenaires on retiendra les Etats-Unis d'Amérique et Diakonia dont les soutiens remontent respectivement à 1998 et 1999. Ce sont ces partenariats qui m'ont permis de mener mes premières activités qui m'ont fait connaître.

J'ai bénéficié par la suite de l'appui de l'ambassade des Pays Bas de 2000 à 2013, de l'ambassade royale de Danemark à partir de 2001, de la Coopération suisse à partir de 2002, de la KFW depuis

2013, sans oublier le soutien des partenaires qui interviennent dans certaines activités spécifiques. C'est le cas du Canada, de la France, du Programme des nations unies pour le développement (PNUD), du Projet de renforcement de la gouvernance politique (PRGP), du National democratic institute (NDI).



*Signature Accord de Financement Commun _ Plan s*tratégique 2013-2016*

La seule fausse note reste principalement la crise que j'ai connue à partir de 2004 et qui a entraîné aussi bien la méfiance de certains agents que de partenaires techniques et financiers ; ce qui a affecté les activités de mon premier Plan stratégique 2003-2007.

J'ai établi et continue d'entretenir des relations avec l'extérieur. Ces relations, qui se traduisent essentiellement par des échanges d'expériences, se sont manifestées de plusieurs manières : organisation et participation à des rencontres internationales comme la Conférence internationale sur la corruption, en anglais, The International Anti-corruption Conference (IACC), les conférences de Bamako en octobre 2010, de Niamey en 2012 sur invitation de la Banque africaine de développement (BAD) ; participation au

festival Ciné droit libre ; contribution aux efforts de regroupement des structures de lutte contre la corruption aux plans régional comme la Fédération ouest-africaine des organisations de lutte anti-corruption (FOLAC) et international comme la Coalition de la société civile francophone anti-corruption (COFAC).

A titre d'exemples, j'ai participé à la mise en place du Réseau des organisations de la société civile de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest et suis partie prenante de la Coalition ouest-africaine sur les tracasseries routières.¹⁷

Avec Transparency international, j'ai entretenu et entretiens des relations étroites, qui vont de l'animation en tandem de plusieurs ateliers de formation aux échanges d'informations et de documentations en passant par la création d'un commun accord, du Réseau des journalistes africains pour l'intégrité et la transparence (RAJIT).

J'ai mené de nombreuses activités avec le Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), qui a son siège à Niamey au Niger. Les différentes rencontres avaient pour but essentiel, les échanges de méthodologies de recherches utilisées et le partage des résultats obtenus. Ces rencontres ont connu la participation de plusieurs structures de l'administration publique et des organisations professionnelles comme la gendarmerie, la police, la douane, la justice, le Syndicat des transporteurs.

Pour conclure sur la genèse de ma création et les grandes lignes de mon évolution, on retiendra que si ma naissance s'est faite sans douleur, j'ai dû me battre contre le régime en place et parfois aller à contre-courant de l'opinion de certains citoyens pour faire accepter l'existence de la corruption au Burkina Faso. J'ai aussi connu des soubresauts qui ont affecté mes activités, notamment

17 Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou



de 2004 à 2006. Cependant, j'ai su surmonter ces épreuves et m'imposer comme une organisation crédible de lutte contre la corruption ayant atteint sa vitesse de croisière comme on le verra dans la deuxième partie.



DEUXIEME PARTIE

**LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES
DEPUIS MA CREATION**

DES PAS DE GEANT

Depuis ma création en décembre 1997, j'ai mené de nombreuses activités qui me valent aujourd'hui ma notoriété au plan national, régional et international et qui font la fierté de mes initiateurs et animateurs. Ces activités peuvent être classées en quatre (4) catégories : les actions majeures qui reviennent tous les ans ; les actions de sensibilisation ponctuelles ; les saisines, le plaidoyer et le lobbying ; la participation aux différentes luttes du peuple burkinabè contre les crimes économiques et pour les libertés ; les études réalisées dans différents secteurs où peut sévir la corruption et la lutte contre les biens mal acquis.

Chapitre I- Les actions majeures annuelles ***Des rendez-vous à ne pas manquer***

Elles comprennent : le rapport sur l'état de la corruption ; les journées nationales du refus de la corruption ; le prix de la lutte anti-corruption ; la bande dessinée Kouka et le jeu-concours Kouka ; la production de supports de communication.

1.1 Le rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso ***« Un véritable baromètre de la corruption... »¹⁸***

La production d'un rapport annuel sur l'état de la corruption constitue une de mes actions phares. Le premier rapport, celui de 2000, a été édité en mars 2001. Ainsi, de 2000 à 2012, treize (13) rapports annuels ont été produits et édités de façon continue, tandis que sur la période 2013-2017, cinq autres ont été réalisés. Ces différents rapports dont le caractère scientifique est reconnu par les personnes avisées, constituent donc un véritable *baromètre de la corruption* dans les différents secteurs d'activité et représentent un pan important de la production de connaissances accumulées. En 20 ans d'existence, ce sont, au total, 17 rapports qui ont été mis à la disposition du public.

1.2 Les Journées nationales du refus de la corruption (JNRC) ***Des moments d'intenses activités et de véritables campagnes contre le fléau***

Les premières Journées nationales du refus de la corruption se sont déroulées du 20 au 24 janvier 2004 à Ouagadougou. A l'occasion desdites journées, le premier mémorandum, avec pour thème: « *Le contrôle, un moyen de prévention et de répression de la corruption* », a été produit et déposé auprès des pouvoirs publics. Depuis cette date, les JNRC se sont tenues régulièrement chaque année autour d'un thème précis et se déroulent aussi bien à Ouagadougou que

¹⁸ Cf. Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC, p.31

dans certaines régions du pays. Elles constituent un temps fort dans ma vie, et se traduisent par plusieurs activités relayées au plan régional par le Comités régionaux anti-corruption (CRAC). Ces activités comprennent des conférences, des représentations théâtrales et des projections cinématographiques, des thé-débats, des espaces « portes ouvertes », et me permettent ainsi de me faire mieux connaître et d'apporter une contribution majeure dans la vulgarisation du phénomène de la corruption au sein des populations, ce qui me vaut la reconnaissance de plusieurs acteurs de la lutte anti-corruption.



CELEBRATION CONJOINTE DU 09 DECEMBRE 2015

De 2004 à 2017, se sont déroulées 14 éditions des Journées nationales du refus de la corruption.

Encadré 3 : Liste des différents thèmes des JNRC

2004 (Janvier) : « Le contrôle, un moyen de prévention et de répression de la corruption »

2004 (décembre) : « Problématique de la lutte contre la corruption, et l'accès par tous aux soins de santé »

2005 : « La corruption : un crime contre le développement, la démocratie, l'éducation, la prospérité, la santé publique, la justice »

2006 : « La corruption dans l'enseignement : manifestation-causes-conséquences-solutions »

2007 : Néant

2008 : Néant

2009 : « Corruption et pauvreté »

2010 : « La corruption : un crime contre le développement, la démocratie, l'éducation, la prospérité, la santé publique, la justice »

2011 : « La Justice burkinabè et la lutte contre la corruption »

2012 : « Place et rôle des acteurs étatiques et non étatiques dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso »

2013 : « La justice burkinabè face à la corruption ».

2014 : « En finir avec l'impunité et la mal gouvernance pour une véritable stabilité ».

2015 : « Engageons-nous pour l'application effective de la loi anti-corruption ».

2016 : « La nécessité du contrôle populaire de la gestion de la chose publique ».

2017 : « Le REN-LAC, 20 ans de vie, 20 ans de lutte contre la corruption et l'impunité aux côtés du peuple ; acquis, défis et perspectives ».

1.3 Le prix de la lutte anti-corruption (PLAC) *Un cadre de saine émulation des journalistes*

Institué en 2000 et organisé depuis février 2003, le Prix de la lutte anti-corruption récompense chaque année les meilleurs articles d'investigation sur des cas de corruption au Burkina Faso. Il consiste, pour mes animateurs, à sélectionner et à soumettre tous les articles qui traitent de faits de corruption, à l'appréciation d'un jury chargé de primer les meilleures productions. Il faut entendre par corruption, tous les faits ayant trait à la fraude, aux malversations de tous genres, à l'escroquerie...

Ce prix, qui a donc tenu le pari depuis son lancement en 2003 et qui récompense chaque année trois journalistes de la presse écrite, auteurs des meilleurs articles sur des faits de corruption, est très bien accueilli dans le milieu de la profession. Il constitue ainsi « *un encouragement à l'enquête journalistique* » et crée une saine émulation chez tous les journalistes désireux de figurer au tableau des lauréats. A travers le PLAC, de nombreux journalistes ont vu grimper leur cote de popularité ; parmi eux, on peut citer : Michel Zoungrana, Newton Ahmed Barry, Hervé d'Africk, Boureima Ouédraogo, Ladji Bama, Atiana Serge Oulon, Moussa Zongo (qui a même obtenu à titre postum en 2014, un prix spécial pour l'ensemble de ses articles sur la corruption).



Dieudonné Yaméogo remettant à Ladji Y. Bama, le 1er prix du PLAC 2014

Certains organes exhibent avec fierté leur palmarès du PLAC comme un indicateur de crédibilité.

De son lancement en 2003 à 2017, 13 éditions ont eu lieu et les différentes récompenses ont, au fil des ans, été de temps en temps, revues à la hausse, en vue de stimuler la participation. Ainsi, la valeur du premier prix qui était de 250 000 FCFA est passée à 1 000 000 de francs CFA. Au total, quarante-deux (42) prix ont été décernés, soit 38 prix officiels et un (1) prix spécial en presse écrite, et trois (3) prix officiels en radiodiffusion.

Encadré 4 : Liste des journalistes ayant obtenu le 1er prix du PLAC

- *Edition 2003 : Michel Zougrana, L'Indépendant N°0529 du 28 octobre 2003*
- *Edition 2006 : Newton Ahmed Barry, L'Événement N° 100 du 25 septembre 2006*
- *Edition 2007 : Michel Zougrana, L'Indépendant, 15 articles publiés entre le 09 janvier et le 23 octobre 2007*
- *Edition 2008 : Hervé d'Africk, Le Reporter N° 08 du mois de février 2008*
- *Edition 2009 : Hervé d'Africk, Le Reporter N°35 du 1^{er} au 14 décembre 2009*
- *Edition 2010 : Boureima Ouédraogo, Le Reporter numéros 37 du 14 janvier, 39 du 14 février, 58 du 15 au 30 novembre 2010*
- *Edition 2011 : Ladji Y. Bama, Le Reporter numéros 65 du 1^{er} au 14 mars, 76 du 15 au 31 août, 81 du 1^{er} au 14 novembre 2011.*
- *Edition 2012 : Boureima Ouédraogo, Le Reporter N° 95 du 1^{er} au 14 juin, N°96 du 15 au 30 juin, N°97 du 1^{er} au 14 juillet, N°102 du 15 au 30 septembre 2012*

- *Edition 2013 : Hervé d'Africk, Courrier Confidentiel numéros 44 du 10 octobre, 45 du 25 octobre, 47 du 25 novembre, 48 du 10 décembre 2013*
- *Edition 2014 : Ladji Y. Bama, Le Reporter N° 141 du 1^{er} au 14 mai 2014, N° 146 du 15 au 31 juillet 2014, N°151 du 1^{er} au 14 octobre 2014, numéro double 156-157 du 15 décembre 2014 au 14 janvier 2015.*
- *Edition 2015 : Hervé d'Africk, Courrier Confidentiel numéros 74 du 10 janvier, 75 du 25 janvier, 82 du 25 avril, 86 du 25 juin, 91 du 10 septembre 2015.*
- *Edition 2016 : Atiana Serge Oulon, L'Evènement N° 324 du 25 avril 2016.*
- *Edition 2017 : Atiana Serge Oulon, Courrier Confidentiel N° 137 du 10 août et N°146 du 25 décembre 2017.*

Sources : Archives du REN-LAC

Depuis 2014, le Prix a été élargi à la Radio et devait par la suite prendre en compte le volet télévision, mais des raisons objectives limitent cette ambition. En effet, l'enquête audiovisuelle requiert, pour nécessité de discrétion, d'un équipement dont ne disposent pas, pour le moment, les journalistes indépendants et même les radiodiffusions et télévisions du pays.

1.4 La bande dessinée et le jeu-concours Kouka

« Une contribution à l'éducation civique et morale de la jeunesse »¹⁹

Le lancement de la bande dessinée Kouka remonte au Plan

¹⁹ Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC

stratégique 2003-2007. Il avait pour objectif, selon M. Dieudonné Yaméogo, premier secrétaire permanent, « *un accompagnement pédagogique sur les valeurs civiques et les questions sensibles de la corruption en milieu scolaire* ».



Evitons de faire de l'argent notre maître.

En effet mes animateurs se demandaient comment intéresser les enfants à la lutte contre la corruption. Ils ont réfléchi sur la question et estimé qu'une bande dessinée, alliant textes et images pouvait être une arme supplémentaire dans les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation, surtout au niveau du primaire et du secondaire. Convaincus que le jeu en valait la chandelle, ils ont noué les fils du projet, l'aventure a ainsi démarré et ne s'est plus arrêtée ; car comme l'a écrit Dieudonné Yaméogo, premier secrétaire permanent dans la note de l'éditeur du n° 2 « *Le n°1 a connu un accueil enthousiaste des enfants et des enseignants* ».

Mais pourquoi la bande dessinée Kouka et pas la bande dessinée Pierre, Paul ou Tartempion ? Le choix du prénom Kouka a-t-il été un simple fait du hasard ? Certainement pas ! Le titre de la bande dessinée est né après de larges échanges à l'interne au niveau du secrétariat permanent et du personnel. C'est ainsi qu'a été retenue l'appellation *La bande dessinée Kouka*. Kouka, Un prénom authentique, presque anonyme, pouvant désigner monsieur Tout-le-Monde, surtout dans le milieu traditionnel et symbolisant le « *burkindi* » c'est-à-dire l'intégrité, la probité.

Le premier numéro de La bande dessinée Kouka a fait l'objet d'un appel à candidatures et c'est l'offre d'un auteur et scénariste bien connu au Burkina, en l'occurrence, Noraogo Sawadogo, qui a retenu l'attention de mon secrétariat permanent.

Tous les numéros qui ont suivi ont été soumis à la même procédure d'appel à candidatures, tant au niveau du choix du scénariste que du caricaturiste. Seules les meilleures candidatures sont retenues. C'est du reste, une règle minimale de bonne gestion.

Ainsi donc, la bande dessinée a connu la participation de plusieurs scénaristes (Noraogo Sawadogo, Elisée Saré, Dieudonné Soubeaga, Salifou Yago...) et caricaturistes (Anatole Kiba, Diane Ouédraogo, Timpousga Kaboré dit Timpous, Zoétaba...). C'est ce qui explique sans doute le fait que le héros, Kouka, n'affiche pas forcément la même image d'un numéro à un autre sur le plan de l'aspect

physique comme c'est le cas chez *Tintin et Milou*. En revanche, sur le plan moral, il reste égal à lui-même dans son mental d'enfant bien élevé, juste et intègre.

De 2002, date du lancement de la bande dessinée Kouka à 2017, seize (16) numéros ont été produits et ont connu, à chaque édition, un engouement certain et une distribution quasi-totale. Ainsi, selon l'évaluation de mon Plan stratégique 2008-2012, « *les ambitions vont croissantes, le tirage de Kouka passe de cinq mille (5000) exemplaires pour le premier numéro, à trente-cinq (35 000) exemplaires à la quinzième parution soit un accroissement de 700%.* »²⁰ Les différents thèmes développés à travers la bande dessinée Kouka se rapportent tous à la corruption et à toutes sortes de morale qui en découlent.

Le jeu-concours pour jeunes a été introduit pour la première fois dans le n° 4 ayant pour titre, *Bila et les policiers*. L'ambition de mes animateurs était d'amener les jeunes scolaires à une plus grande participation aux actions de sensibilisation menées, et d'établir ainsi un feed-back, c'est-à-dire un certain retour par rapport aux messages véhiculés.

Le jeu-concours a, lui aussi, suscité et suscite chez les élèves du primaire et du post-primaire, un enthousiasme débordant, dans la mesure où la demande n'est pas toujours satisfaite. A titre d'illustration, « *la participation des élèves au jeu-concours passe de quatre cents (400) candidats à la première édition, à deux mille huit cent soixante-onze (2871) à la dixième édition.* » Et sur la période de mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2012, le jeu-concours Kouka a enregistré au total 4560 candidatures en provenance de plusieurs écoles de toutes les régions du pays, les participations féminines ayant été les plus nombreuses.

Comme on le constate, la bande dessinée Kouka et le jeu-concours qui en découle constituent, « *une contribution du REN-LAC à*

²⁰ Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC

l'éducation civique et morale de la jeunesse ».

A ce sujet, Moctar Zonou, secrétaire exécutif de 2004 à 2007 est on ne peut plus clair, quand il indique dans La lettre de l'éditeur de Kouka N° 06 : *« Des Kouka qui savent ce qu'ils veulent et qui y tiennent quel que soit l'environnement parfois malsain dans lequel ils évoluent, voilà ce que le REN-LAC désire pour tous les enfants du Burkina. La corruption qui envahit, comme de mauvaises herbes, le champ de l'école ne doit pas être considérée comme une fatalité. Nous devons nous donner les moyens moraux de la combattre sous toutes ses formes. Il y va de la santé de l'école, de la morale des jeunes qui la fréquentent et de l'avenir de notre société. »*

Il a ensuite invité les élèves du primaire et du secondaire à prendre part au jeu-concours qui leur est proposé à la fin de la bande dessinée en ces termes : *« Lisez, jouez et gagnez... avec le REN-LAC le combat contre le fléau de la corruption à l'école et dans toutes les sphères de la vie du Burkina, le Pays des hommes intègres qu'il doit redevenir. »*

Ainsi, donc, l'intérêt que suscitent la bande dessinée Kouka et le jeu-concours qui l'accompagne n'est plus à démontrer.

A titre d'exemple, ils ont même fait l'objet d'un mémoire de fin de formation d'un élève-inspecteur de l'enseignement primaire à l'Ecole normale supérieure de l'université Norbert Zongo de Koudougou au cours de l'année académique 2016-2017, sous le thème de : *Contribution de la bande dessinée Kouka à l'éveil de la conscience citoyenne : stratégie d'optimisation d'exploitation en éducation morale et civique au CE/CM.*

Encadré 5 : Titres des différents numéros édités de 2002 à 2017

- 2002, Kouka N° 1, *A l'école*
- 2003, Kouka N° 2, *Sur le chemin de l'école*
- 2004, Kouka N° 3, *Les cotisations des parents d'élèves et mes devoirs ?*
- 2005, Kouka N° 4, *Bila et les policiers*
- 2006, Kouka N° 5, *Bila et les infirmiers*
- 2007, Kouka N° 6, *Les notes sexuellement transmissibles (NST) et les parents corrupteurs*
- 2008, Kouka N° 7, *La rançon de la corruption, 10 000 exemplaires*
- 2009, Kouka N° 8, *Voyelle de la corruption, 10 000 exemplaires*
- 2010, Kouka N° 9, *Vacances au village natal, 15 000 exemplaires*
- 2011, Kouka N° 10, *Fraude au BEPC : coup de filet de la police, 20 000 exemplaires*
- 2012, Kouka N° 11, *Concours des enseignants : Démantèlement d'un réseau de fraudeurs*
- 2013, Kouka N° 12, *Victimes de l'huile de la corruption*
- 2014, Kouka N° 13, *La malle du père de Bila*
- 2015, Kouka N° 14, *Plus rien ne doit être comme avant*
- 2016, Kouka N° 15, *La vente des places*
- 2017, Kouka N° 16, *Les cadeaux*

Chapitre II- Actions de sensibilisation ponctuelles

C'est à coups de bâton répétés que l'on vient à bout du serpent

Dans le domaine de l'éducation, on dit souvent que la répétition est pédagogique. Il en va de même dans celui de la communication, même si dans celui-ci, il est vivement conseillé de ne pas atteindre le seuil de saturation. Dans mon domaine d'intervention, cette philosophie est de rigueur, si je veux que mon action soit plus éclatante. Ainsi, les actions de sensibilisation ponctuelles ont pour but, le renforcement de la conscience et de l'action citoyennes et se composent des activités suivantes : théâtre forum, conférences-débats, articles de presse publiés par le Réseau, production et réalisation de films ; production d'ouvrages divers sur la corruption.

2.1 Le théâtre-forum

Un puissant moyen de mobilisation sociale

Le théâtre-forum est l'une des formes du théâtre d'intervention sociale ; il brise les règles classiques du théâtre scénique (notamment la séparation scène/public) et permet ainsi au spectateur, à un moment de la représentation, d'intervenir et de jouer le rôle de tel ou tel personnage dans le déroulement de l'histoire appelée aussi fable, en fonction de ses sentiments et de ses convictions, et ce, à la place des acteurs. Le théâtre-forum, très développé de nos jours au Burkina Faso, constitue un puissant moyen de sensibilisation en vue des changements de comportement.

C'est alors que mes animateurs ont fait appel à l'Atelier théâtre burkinabè (ATB) et à d'autres troupes, pour organiser des tournées de théâtre forum en vue de sensibiliser les populations sur les méfaits du phénomène de la corruption. Ces tournées ont eu lieu dans de grandes villes, villes moyennes et dans les campagnes. La première représentation en province a eu lieu en janvier 2002.



Théâtre d'intervention sociale pour des changements de comportement.

Selon le rapport d'évaluation de mon Plan stratégique 2008-2012, sur la période 2009-2012, 29 représentations théâtrales au total, soit 08 en 2009, 10 en 2010 et 11 en 2011, ont eu lieu dans 23 localités du pays devant un public estimé à plus de 8300 spectateurs. Par rapport à l'Atelier théâtre burkinabè qui a réalisé le plus grand nombre de représentations, une quarantaine de spectacles ont été donnés à voir à travers le pays. Au total, huit (8) pièces aux titres aussi évocateurs les uns que les autres, ont été mises en scène²¹. Tenez ! Il s'agit de : *La rançon du pourboire ; Micmac autour d'une parcelle ; Le prix de la santé ; La chèvre broute là où elle est attachée ; Impasse pour un passe-passe ; Le coup de sifflet d'or ; Mon parent poison.*

En dehors des représentations du 26 novembre 2001, du 29 juin 2006 et des 30 et 31 octobre 2009 consacrées à une seule pièce chacune, toutes les autres portaient sur au moins deux (2) pièces. Les autres troupes impliquées dans les campagnes d'information et de sensibilisation à travers le théâtre sont : la troupe Le Roseau, la troupe La Parole, la troupe Managbzanga, la troupe Le Bourgeon, la troupe La Ligue d'improvisation.

²¹ Source : Archives de l'Atelier théâtre burkinabè

En 2010, la troupe Le Roseau a couvert les villes de Fada N’Gourma, Kaya, Koudougou, Manga, Dori et Bobo-Dioulasso avec la pièce *Zéro pour cent de corruption* ; la participation à ces différentes représentations est de trois cents (300) spectateurs en moyenne par soirée.

La troupe La Parole a donné courant 2012, plusieurs représentations dans les villes de Boromo, Houndé, Sapouy, Léo, Yako, Ouahigouya avec la pièce *L’huile de la corruption*, dont a été tirée la bande dessinée Kouka n° 12 intitulée *Victimes de l’huile de la corruption*. Pour sa part, La Ligue d’improvisation a touché en 2014, les villes de Fada/Tibga, Manga, Koudougou, Dédougou, Bobo-Dioulasso, Gaoua, Ouahigouya et Ouagadougou avec *L’oiseau rare* ; le nombre de personnes touchées est estimé à 1884 spectateurs, soit en moyenne, deux cent-trente-cinq (235) spectateurs par représentation.

La troupe Le Bourgeon, quant à elle, a dénoncé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2012, la corruption en milieu scolaire à travers plusieurs localités du pays à savoir Pa dans la province des Balé , Région de la boucle du Mouhoun ; Bobo-Dioulasso dans le Houet, région des Hauts-Bassins ; Diébougou dans la Bougouriba (Sud- Ouest) ; Bingo dans le Boulkiemdé (Centre-Ouest) ; Dori dans la province du Séno (Sahel) ; Tenkodogo dans la province du Boulgou (Centre-Est) et Gourcy dans le Zandoma, région du Nord. Selon le fondateur et metteur en scène de la troupe, Lamoussa Théodore Kanfando, l’opération avait pour objectifs : « *cultiver une éducation citoyenne par le théâtre ; lutter contre les formes d’escroquerie et de corruption à l’école ; exalter le courage, la persévérance, la loyauté, l’amour du travail bien fait ; chasser de l’esprit des parents et des enfants toutes idées de corruption, d’affaires, etc.* »²² La pièce avait pour titre *Le chemin de la réussite*. Elle a mobilisé, en sept (7) représentations, près de

22 Lamoussa Théodore Kafando, fondateur et metteur en scène de la troupe Le Bourgeon : : Rapport d’exécution des tournées de sensibilisation avec la pièce Le chemin de la réussite

cinq mille (5000) participants, personnalités locales et régionales, parents d'élèves, enseignants, parents d'élèves et élèves.

En 2017, la troupe Managbzanga s'est produite dans plusieurs quartiers de Ouagadougou la capitale comme Tanghin, Bogodogo, Yagma, Kamboinsin. A l'affiche était la pièce intitulée *La veille citoyenne dans la lutte contre la corruption*.

Plusieurs représentations ont été filmées et font de temps en temps, l'objet de diffusion sur des chaînes de télévision de la place et sur des lieux publics à l'occasion de certaines manifestations.

Du 26 novembre 2001, date de la première représentation à décembre 2017, ce sont de nombreuses pièces se rapportant à la corruption qui ont été montées et jouées au cours d'une quarantaine de représentations dans vingt-sept (27) villes et zones semi- urbaines du Burkina.

Des enquêtes relatives à la réceptivité des messages véhiculés par les représentations théâtrales montrent que ce volet sur l'information et la sensibilisation est sans conteste, efficace. Ainsi, « *En 2009, 88 % des publics du théâtre ont déclaré être satisfaits du contenu des représentations et se disent encouragés à partager le message reçu. En 2010, 94 % des participants se disent sensibilisés sur la lutte contre la corruption.* »²³

2.2 Les conférences-débats

Elles mobilisent, elles aussi, du monde !

Ces conférences et autres panels ouverts au public, je les ai souvent organisées en collaboration avec mes organisations membres comme le Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples, la Confédération générale du travail du Burkina, le Groupe d'étude et de recherche sur la démocratie et le développement-Burkina et plus récemment, l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ). Elles portent généralement sur divers thèmes en

²³ Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC, p. 35

relation avec le phénomène de la corruption et se tiennent dans plusieurs localités du pays. Elles se déroulent aussi bien dans les grandes écoles que dans les provinces.



Une vue des panelistes à l'occasion de la célébration du 09 décembre 2014

Ces conférences constituent, en n'en point douter, des opportunités pour les populations d'apporter leurs témoignages et de dire publiquement, en présence des responsables politiques et administratifs de leur localité, les expériences qu'elles auront vécues en matière de corruption dans leurs rapports quotidiens avec les services publics. Il arrive même que des questions sensibles et embarrassantes soient soulevées, ce qui permet à tout le monde de parler, sans tabou, du phénomène de la corruption.

A titre d'illustration, le rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012, relève que sur la période de 2009 à 2012, quarante-trois (43) conférences au total ont été animées dans vingt-cinq (25) localités et ont mobilisé plus de trois mille trois cents (3300) participants.

Au cours de mes vingt (20) années d'existence, mes animateurs ont organisé de nombreuses conférences publiques qui ont touché des milliers de personnes à travers le Burkina. Là encore, la plupart des participants (94% des enquêtés) ont une bonne opinion de cette activité.

2.3 Les articles et les émissions produits et publiés ou diffusés.

Mes premières armes

J'ai bien compris l'intérêt que j'ai à m'appuyer sur les journaux, la radiodiffusion et la télévision pour mener à bien mes activités de sensibilisation du grand public sur le fléau de la corruption. C'est ainsi que mes initiateurs ont mis un accent particulier, d'une part sur la publication d'articles de presse et d'autre part, sur la réalisation et la diffusion d'émissions radiophoniques et télévisuelles.

Les premières émissions radiophoniques étaient animées par Urbain Traoré, magistrat et président de la commission Enquêtes et contentieux et Luc Damiba qui était au départ bénévole avant de devenir coordonnateur de mes activités. Ces derniers ont été rejoints par d'autres comme Paul Yougbaré dont l'expérience est édifiante.

Ancien Trésorier général au sein de mon bureau exécutif, il apporte le témoignage ci-après ²⁴: « *Les premiers pas du REN-LAC n'ont pas été faciles. Moi, en tant que trésorier général, il m'est arrivé d'animer des émissions en mooré. (...) Dès 1999, le REN-LAC a eu un financement et nous avons signé un contrat avec Savane FM pour l'animation des émissions en mooré tous les samedis. C'est ainsi qu'on m'a confié la responsabilité de ces émissions. Bien que je ne sois pas formé en journalisme j'ai fait ce que je pouvais pour animer ces émissions pendant quatre (4) ans, je dis bien cinquante-deux semaines multipliées par 4 ; et même quand je devais voyager, j'enregistrais les émissions avant de partir.* »

Par rapport à la presse écrite, la production a été toujours une grande hantise pour mes animateurs dans la mesure où ils n'avaient pas droit à l'erreur. Aussi, tous les articles étaient-ils « *soigneusement corrigés et révisés par une équipe de deux (2) ou trois (3) personnes au moins (...)* La rigueur dans la production

24 Intervention lors du symposium sur les 20 ans du REN-LAC, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

de ces articles a fait que durant ce temps (1999-2003), il n'y a pas eu de procès en diffamation contre le REN-LAC. Cela est à mettre à l'actif d'une dynamique équipe d'enquêteurs au niveau interne du REN-LAC composée de journalistes dont Rigobert Sanou et Luc Damiba ayant déjà fait leurs plumes, pour Rigobert au journal Le soir et pour Luc à la Radio nationale ; plus tard c'est toujours un journaliste, Koffi Amétépé, qui a pris la relève dans le domaine de la communication et de l'information. »²⁵

Je me suis donc fortement appuyé sur les médias pour rendre visibles mes actions et sensibiliser les populations.

A titre d'exemple, de 2008 à 2012, une cinquantaine d'articles ont été diffusés dans la presse ; des articles qui ont toujours été bien accueillis, tant par les journaux heureux de recevoir gratuitement des articles de bonne facture, que par leur lectorat friand d'informations crédibles. Ces articles sont des articles de dénonciation, d'information ou de sensibilisation.

Dans le même temps, mes équipes ont produit et diffusé en 2010, une soixantaine d'émissions radiophoniques et en 2012, une cinquantaine d'autres sur des radios de la capitale ; une rediffusion desdites émissions a eu lieu dans plusieurs villes de l'intérieur du pays comme Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada N'Gourma et Dédougou.

Dans le domaine de la télévision, une dizaine d'émissions a été produite en 2010, et 10 autres en 2012 ; ces émissions, qui ont connu la participation de divers acteurs et portaient sur des thèmes en relation avec le phénomène de la corruption, ont fait l'objet de diffusion sur deux télévisions privées, ce qui a probablement limité leur portée, en raison de la zone de couverture de ces organes.

²⁵ Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

2.4 La production de films : *La bande dessinée Kouka à l'écran*

En 2017, soit quinze ans après la parution régulière de la bande dessinée, mes animateurs décident de porter à l'écran, sous la forme d'une série télévisuelle, une adaptation des aventures de Kouka, convaincus qu'*une image vaut mille mots.* » L'objectif de cette opération étant de mettre à la disposition de la population et plus particulièrement, du monde de l'éducation à savoir élèves, enseignants et parents, un support audiovisuel à la fois didactique et ludique, en vue de susciter, chez les uns et les autres, un changement de comportement. Cette série, qui a pour titre *Stop corruption*, comporte vingt-six (26) épisodes de vingt-six (26) minutes chacun.

Dans son mémoire de fin de formation d'élève inspecteur de l'enseignement primaire à l'École normale supérieure de l'Université de Koudougou en 2017, Lassané Badini, écrit : « *C'est conscient de l'importance de l'image comme outil de sensibilisation partout même dans les hameaux de culture que le REN-LAC a décidé de proposer une série télévisuelle à partir de la bande dessinée Kouka. Les concepteurs sont convaincus que cette série leur permettra de repousser leurs propres limites dans la sensibilisation de la population jeune. Et bien sûr, ils comptent sur l'attrait de la jeunesse pour l'image et les possibilités qu'offre la technologie pour sa diffusion : téléphone portable, smartphone, tablette, etc.* »²⁶.

On le voit, l'adaptation de la bande dessinée Kouka a, vis-à-vis des enfants, une double mission : les amener d'une part à connaître davantage la corruption et à la dénoncer, et d'autre part, leur inculquer ou ancrer dans leur esprit, les notions cardinales que sont « *le respect du bien commun, le sens de l'honnêteté, de la dignité, de l'intégrité et de l'honneur* ».

26 Lassané Badini (2017), Contribution de la bande dessinée Kouka à l'éveil de la conscience citoyenne : stratégie d'optimisation de son exploitation en éducation morale et civique au CE/CM P.28

2.5 La production d'ouvrages divers sur la corruption ***Un pan de la « masse critique d'informations »²⁷.***

J'ai commandité un certain nombre d'études sur la corruption et qui concernent des secteurs particuliers d'activités. Ces secteurs vont des mines aux marchés publics en passant par la santé, l'éducation et l'enseignement, etc. Les différentes études sont porteuses d'informations crédibles qui servent de matière de base dans la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation.

En voici quelques-unes :

- *rapport d'étude sur l'inventaire des cas de corruption avérés et restés impunis ;*
- *un répertoire des grands projets et programmes de développement ;*
- *rapport d'étude sur la rationalisation de l'utilisation des biens de l'Etat ;*
- *rapport d'étude sur la législation anti-corruption au Burkina ;*
- *rapport d'étude sur les présomptions de corruption dans les marchés publics au Burkina Faso ;*
- *investigation des cas de présomption de corruption dans le secteur minier, etc.*

De 2008 à 2012, ce sont 13 études qui ont été ainsi réalisées ou étaient en cours de réalisation.

Cependant, pour des raisons de confidentialité, certains rapports qui en découlent ne sont pas toujours rendus publics.

En dehors des activités ponctuelles ci-dessus développées, on note également les thé-débats, les ciné-débats, les conférences de presse, qui ont eux aussi servi de cadres d'information et de sensibilisation du public sur les méfaits de la corruption.

²⁷ Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC, p. 29

2.6 La production de supports de communication *Faciliter la compréhension des messages*

Chaque année, mon secrétariat exécutif produit un certain nombre de supports de communication qui véhiculent des messages forts, dénonçant la corruption et invitant les uns et les autres à la combattre avec la dernière énergie. Il s'agit notamment de dépliants, d'affiches, de cartes de vœux, de banderoles, d'autocollants, de calendriers, de tee-shirts, de stylos à bille, de spots radiophoniques et télévisuels, de porte-clés, etc. Les supports de communication les plus couramment utilisés sont les affiches, les calendriers, les dépliants, les tee-shirts, les autocollants et les banderoles. Ces différents supports de communication aident à faciliter la compréhension des messages véhiculés.



11^e JOURNÉES NATIONALES DU REFUS DE LA CORRUPTION (JNRC)

Du 1^{er} au 9 décembre 2016

THÈME *La nécessité du contrôle populaire de la gestion de la chose publique*



PANEL A BOBO-DIOULASSO
Vendredi 09 décembre 2016 à 08h, à l'ENEP de Bobo-Dioulasso

THÈME *L'application effective de la loi anti-corruption : enjeux et défis*
REN-LAC / BISS-CE / PMS / HALT / AUB / BAI

PROGRAMME DE OUAGADOUGOU

CONFÉRENCES	ÉMISSIONS RADIO ET TÉLÉ	THÉÂTRE-FORUM	VIDEO-DÉBAT
<ul style="list-style-type: none"> Mardi 13 décembre à 19h, à l'École nationale des sciences Judi 1^{er} décembre à l'ENM Vendredi 12 décembre à 19h, à l'ENARD Samedi 03 décembre à 08h, à l'École nationale de police 	<ul style="list-style-type: none"> Judi 08 décembre à 06h30 sur FM Vendredi 9 décembre à 09h1 Vendredi 9 décembre à Orange 	<ul style="list-style-type: none"> Judi 1^{er} décembre à 19h, à l'Université de Bouaké Dimanche 4 décembre à 19h, à l'École professionnelle Supérieure de Fatick Judi 8 décembre à 19h, à l'Université National de Touba 	<ul style="list-style-type: none"> Mardi 28 décembre à 12h30, au Lycée Mendouane de Ségou Mardi 30 décembre à 12h30, au UPAC Judi 1^{er} décembre à 12h30, au UPAC Judi 8 décembre à 12h30, au UPAC

Ensemble, faisons de la loi anti-corruption un outil de veille et d'action citoyenne

Contact : 25 43 32 82



Chapitre III- Saisines et actions de plaidoyer et de lobbying

Une lutte de longue haleine

Elles constituent ce qu'il convient d'appeler les actions d'interpellation et recouvrent plusieurs formes, allant des saisines administratives et /ou judiciaires directes sur la base de faits de corruption aux mémorandums en passant par l'interpellation par voie de presse au moyen de déclarations publiques et de conférences de presse. Les saisines et les actions de plaidoyer et de lobbying s'articulent autour de deux axes majeurs, l'un portant sur les actions d'interpellation des pouvoirs publics et l'autre dédié à l'impulsion de réformes tant sur le plan institutionnel que législatif.

3.1 Les saisines

Une autre façon de faire bouger les lignes

A travers les saisines, j'ai la possibilité, après enquête réalisée ou suite à des informations qui me sont fournies par des tiers, d'interpeller les différentes administrations sur des cas avérés ou des présomptions de corruption. C'est fort de cette opportunité que j'ai introduit un certain nombre de saisines auprès de plusieurs structures administratives.

Ainsi, sur la période 2004-2008, j'ai eu 24 fois recours à cette procédure, et ces saisines étaient relatives à divers aspects : dénonciations, demandes d'informations, demandes d'application de textes réglementaires, constats de pratiques illégales ou délictueuses...

Ces opérations de saisine ont connu des fortunes diverses : certaines sont restées sans suite, d'autres ont enregistré des réponses écrites (12 sur les 24), d'autres encore ont suscité des réactions diverses de la part des structures destinataires ; des réactions allant de l'ouverture d'enquêtes à des procédures disciplinaires en passant

par des réorganisations de services, des affectations d'agents ou autres mesures correctives. Une autre façon de faire bouger les lignes.

De 2010 à 2017, j'ai opéré au moins une centaine de saisines administratives qui ont connu, elles aussi, des fortunes diverses. Certaines ont pu donner lieu à des investigations de l'administration, ayant abouti à des résultats tangibles. C'est le cas des saisines relatives à la perception indue des indemnités de logement par des enseignants dans le Passoré et aux malversations dans la gestion de la maison des jeunes et de la culture de Diébougou (CENALAC). Il y a aussi les dossiers de la saisie de drogue par la Brigade mobile des douanes de Manga, des pratiques corruptrices à la division fiscale de Baskuy Nord, de la perception indue de salaires par des agents publics.

D'autres par contre n'ont donné lieu à aucune réaction de la part de l'administration, pas même un accusé de réception. Il s'agit notamment des saisines relatives :

- aux pratiques frauduleuses au Service national pour le développement (SND) ;
- à la corruption dans le processus d'obtention du permis de conduire ;
- à la corruption dans les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) de Ouagadougou ;
- à la collusion entre acteurs de la chaîne pénale et présumés délinquants à Bogandé ;
- aux détournements des parcelles des sinistrés, etc.

En 2012, l'action judiciaire a été initiée avec le dossier Guiro, du nom de l'ancien directeur général des Douanes du Burkina, Ousmane Guiro. En effet, suite au scandale dit des «mallettes de Guiro», j'ai saisi le juge d'instruction en charge du dossier, en vue de me

constituer partie civile. En réponse à cette saisine, le juge a déclaré irrecevable cette saisine, me déniait la qualité pour ce faire, au regard de la législation nationale en vigueur à cette époque qui, de son avis, ne prévoyait pas expressément le droit de saisine des organisations de la société civile dans des affaires de corruption ne les touchant pas directement. Si cette expérience a tourné court, plusieurs autres dossiers ont fait, par la suite, l'objet de saisines judiciaires, soit par voie de dénonciation au procureur du Faso, soit par voie d'action avec constitution de partie civile.

En 2013, alors que le ministre en charge de la Justice, saisi du dossier dit du « certificat de nationalité », restait confiné dans un mutisme, j'ai adressé une saisine au Procureur Général près la Cour d'appel de Ouagadougou. Celui-ci, à son tour, en saisira le Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou qui enverra le dossier à la gendarmerie pour des enquêtes préliminaires. Bien que les éléments versés par mes animateurs fussent clairs comme l'ont reconnu les officiers de police judiciaire (OPJ) de la Gendarmerie en charge de l'affaire, le dossier restera sans suite après l'enquête de police. Par contre, dans un tout autre dossier, celui du « faux diplôme de l'Université de Ouagadougou », suite à la saisine du Procureur du Faso par mes soins, des investigations seront menées par la gendarmerie, au bout desquelles l'auteur des faits sera mis aux arrêts.

C'est véritablement en 2014, que j'ai enregistré le tout premier véritable résultat lié à une saisine judiciaire dans une affaire de vente d'arme sous scellé. En effet, suite à une alerte reçue relativement à une transaction en cours sur une arme soutirée des scellés du greffe du Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou, j'ai, grâce à un dispositif mis en place, réussi à démasquer l'opération, prenant l'auteur des faits en flagrant délit. Muni de l'objet du délit, j'en ai saisi le Procureur du Faso près le TGI de Ouagadougou. Suite à cette saisine, la procédure judiciaire déclenchée a abouti à la condamnation du fautif à une peine d'emprisonnement de douze

mois assorti de sursis.

En 2016, sur la base des conclusions d'une enquête menée conjointement avec l'ASCE-LC et la gendarmerie sur instruction du Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance (TGI) de Ouagadougou, une procédure a été engagée contre un agent des impôts. Celle-ci débouchera sur la condamnation de l'intéressé, assortie toutefois de sursis.

Les années qui suivront, vont connaître un essor progressif de mon action judiciaire avec notamment les plaintes avec constitution de partie civile dans plusieurs autres dossiers.

Quant aux interpellations par le biais de mémorandums, j'en ai adressées une dizaine aussi bien au Chef de l'Etat qu'au Premier ministre, sur des sujets variés, à l'occasion des Journées nationales du refus de la corruption (JNRC) :

- 2009 et 2010 : interpellation sur les cas avérés de corruption restés impunis de 2006 à 2010 au Burkina Faso ;
- 2011 : interpellation sur la nécessité de faire adopter la loi anti-corruption ;
- 2012 : interpellation du président du Faso, sur la nécessité de faire adopter la loi anti-corruption ;
- 2013 : interpellation sur le déficit de volonté politique des gouvernants dans la lutte contre la corruption, au moyen du mémorandum intitulé « *Pour une lutte sincère contre l'impunité des faits de corruption* » ;
- 2017 : interpellation du président du Faso « *Pour un réel engagement politique dans la lutte contre l'impunité et la corruption au Burkina Faso* », à l'issue d'un voyage d'étude réalisé au Rwanda.

Face à ces interpellations, les différents chefs d'Etat ont, la plupart du temps, fait la sourde oreille.

3.2 Les actions de plaidoyer et de lobbying Pour un plus grand engagement de tous !

Malgré la méfiance, voire l'hostilité du pouvoir public, malgré l'incrédulité ou les doutes de certains citoyens au sein de la population, je suis resté égal à moi-même, multipliant mes rapports avec mon *environnement*²⁸, aussi bien sur le plan national qu'international. Aussi, n'ai-je jamais cessé de mener des actions allant dans le sens du renforcement de mes relations avec les tiers. Ces actions ont pour but, d'instaurer les meilleurs rapports possibles, d'amener le plus grand nombre de personnes à prendre conscience des effets pernicious et dévastateurs de la corruption et à s'intéresser désormais à la lutte contre le phénomène.

Ainsi, au plan national, j'ai toujours mené des actions de plaidoyer et de lobbying, chaque fois que cela est nécessaire, auprès du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, des administrations publiques, etc., pour une plus grande dynamique dans la lutte contre la corruption

Malheureusement, dans la majorité des cas, mes actions n'ont pas toujours été comprises. Pire, elles ont été souvent considérées comme des manœuvres dilatoires par ceux qui tirent grandement profit de la corruption ; notamment par les gouvernants qui ont érigé les actes de corruption en systèmes de gestion, certains agents des secteurs public et privé attirés par l'appât du gain facile, sans oublier ceux des opérateurs économiques désireux d'obtenir le plus grand nombre de marchés publics à tout prix.

Cependant, il faut reconnaître qu'au prix de nombreux efforts, des actions de plaidoyer et de lobbying ont impulsé des réformes dans la lutte contre la corruption. On peut retenir essentiellement deux éléments.

En premier lieu, il y a le plaidoyer ayant abouti à l'adoption de la loi

28 Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 septembre 2017 à Ouagadougou

n° 04-2015/CNT du 3 mars 2015, portant prévention et répression de la corruption. En toute modestie, j'ai largement contribué à l'adoption de la loi anti-corruption qui a été l'aboutissement d'un long cheminement. En effet, j'ai pris sur moi le soin d'élaborer en 2011, avec l'accompagnement du réseau des parlementaires burkinabè engagés dans la lutte contre la corruption (Réseau Burkindi²⁹) créé le 28 mai 2008 et la collaboration de l'Autorité supérieur de contrôle d'Etat (ASCE), un projet de loi à soumettre à la Représentation nationale. Mes animateurs ont sillonné les différentes localités pour recueillir les avis et suggestions des diverses parties prenantes (acteurs de la société civile, syndicats, magistrats, avocats, leaders coutumiers et religieux) en vue de peaufiner le projet avant sa transmission à l'hémicycle. Mon plaidoyer a suscité une forte mobilisation tant au niveau des syndicats que des partenaires techniques et financiers autour de l'adoption de la loi portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Ainsi, lors des négociations gouvernement/Syndicats, ceux-ci ont exigé et obtenu du gouvernement l'engagement que la loi anti-corruption soit adoptée avant la fin de l'année 2013. Les Partenaires techniques et financiers ont également émis le souhait lors d'une rencontre avec le Premier ministre Luc Adolphe Tiao en mars 2013, que les dispositions déjà existantes soient renforcées par une loi anti-corruption.

Au regard de toute cette pression, un premier projet de loi a été adopté en Conseil des ministres le 02 octobre 2013. Malheureusement, ce projet, amputé d'une grande partie des propositions faites, était loin de répondre à mes attentes. Finalement, le document parvenu à l'Assemblée nationale a été renvoyé au gouvernement pour amélioration en raison de ses nombreuses insuffisances.

Il faut rappeler que le gouvernement a, au bout du processus d'introduction du texte à l'Assemblée nationale, obtenu le décaissement de la somme de 100 milliards F CFA avec la Banque

29 Burkindi : Ce mot signifie en langue nationale mooré, l'intégrité, l'équité, la transparence, la justice.

Mondiale. Il faut aussi souligner que c'est sous pression qu'un nouveau projet de loi a été adopté en Conseil de ministres le 15 octobre 2014, mais ce projet ne parviendra jamais à l'Assemblée nationale en raison de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Et pourtant, il a fallu cette même insurrection populaire et la mise en place du Conseil national de la Transition, pour que la loi anti-corruption soit enfin adoptée en mars 2015. Les textes d'application ont, quant à eux, été pris en 2016. Donc, à partir de cette date, l'arsenal pour lutter contre la corruption a été renforcé. Cependant, jusqu'à la date de mon 20^e anniversaire, la mise en œuvre des textes d'application de ladite loi n'est pas encore visible. Donc, « *Il faut continuer la pression de manière forte* »³⁰ pour une application intégrale de la loi anti-corruption au Burkina Faso. Car l'expérience « *enseigne également que la lutte et les pressions constituent les bases essentielles pour maintenir des acquis arrachés dans la sueur et parfois le sang.* »³¹

Cette loi hissera le Burkina Faso au rang des Etats ayant le mieux transposé les conventions internationales en matière de lutte contre la corruption, notamment celle des Nations Unies du 31 octobre 2003.

En deuxième lieu, il y a les actions ayant incité les réformes d'une part, de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) qui est désormais érigée en institution en charge de la lutte contre la corruption, avec une indépendance renforcée et d'autre part, celles ayant contribué au renforcement de l'indépendance de la justice et à la création de pôles judiciaires spécialisés dans la lutte contre les crimes économiques.

30 Dieudonné Yaméogo, président d'honneur du REN-LAC, interview réalisée le 20 septembre 2018 à Ouagadougou

31 Dr Claude Wetta, SE et Dr Mafing Kondé, trésorier général : Communication intitulée « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain », à l'occasion du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu en décembre 2017

3.3 Le suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption ***Un chantier nouveau pour des résultats efficaces***

Après avoir pesé de tout mon poids pour l'adoption de la loi anti-corruption, je me suis engagé à partir de l'année 2017, à faire le suivi de l'application effective de cette loi, aussi bien au niveau des structures administratives de lutte contre la corruption qu'au sein des juridictions répressives. Cette action, je l'avais inscrite à l'axe 3 de mon plan stratégique 2017-2020 intitulé : « La lutte contre l'impunité des crimes économiques ».

Pour ce faire, j'ai élaboré un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption, constituant un guide qui fournit des éléments d'information sur le contenu de la loi anti-corruption, le diagnostic de son application depuis son adoption ainsi que le cadre dans lequel s'effectuera le suivi.

L'application de ce dispositif a mis à nue des éléments d'information sur l'évolution du processus de restructuration de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) ainsi que le dispositif de réception des déclarations d'intérêt et de patrimoine au sein de l'institution chargée de la lutte contre la corruption.

La collecte des données sur le terrain m'a amené à initier des concertations avec les acteurs administratifs (ASCE-LC) et judiciaires (juridictions de l'ordre judiciaire, ministère en charge de la Justice, syndicats de magistrats) de mise en œuvre de la loi anti-corruption dont les résultats, en deçà de mes attentes, m'ont convaincu de la pertinence de mon action de suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption.

Au cours de l'année 2017, je n'ai pas hésité à m'approprier la prérogative que me confère la loi anti-corruption en me constituant partie civile dans un certain nombre d'affaires. En effet, j'ai introduit quatre (4) requêtes relatives à des dossiers brûlants du moment.

Je me suis ainsi invité dans les affaires suivantes :

- affaire ministère public contre Inoussa Kanazoé et autres ; cette affaire met notamment en scène un richissime opérateur économique inquiété par la justice burkinabè ;
- affaire ministère public contre Somé Nathalie et autres ; elle concerne en premier lieu une présidente d'institution, en l'occurrence celle du Conseil supérieur de la communication, inculpée avec bon nombre de ses collaborateurs pour des faits prévus et punis par la loi anti-corruption ;
- affaire ministère public contre Kano Hamissou et autres ; c'est l'affaire d'un cadre supérieur de l'administration publique, inculpé avec un opérateur économique dans une affaire de passation de marchés publics ;
- affaire ministère public contre Ido Bouladéyoï Dieudonné et autre ; il s'agit d'un élu local (un maire) inculpé pour commerce incompatible.

J'espère qu'à travers ces actions, la Justice fera preuve de courage et de détermination pour assumer son indépendance chèrement acquise depuis le « Pacte pour le renouveau de la Justice », pour aller au charbon dans le traitement de ces affaires afin de donner un nouvel élan à la lutte contre la corruption.

Toutes ces actions menées ont fait l'objet d'un rapport de suivi que j'ai élaboré en fin d'année. Le suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption constitue pour moi un chantier nouveau pour des résultats plus efficaces.

Chapitre IV- Participation aux luttes du peuple burkinabè *Toujours en première ligne*

« *Le REN-LAC est partie prenante d'initiatives citoyennes et d'actions de la société civile en faveur de la bonne gouvernance* »³². A ce titre, je contribue, à travers mes multiples opérations d'information et de sensibilisation, notamment par le canal des conférences et des représentations théâtrales, à faire naître diverses initiatives d'organisation. Ainsi sont nées dans certains établissements secondaires de la place, des cellules anti-corruption ; c'est par exemple les cas du lycée Philippe Zinda Kaboré, et du Centre d'éducation et de formation intégrée des sourds et entendants (CEFISE) à Ouagadougou. Pendant ce temps, dans d'autres structures éducatives comme le lycée Nelson Mandela ou le lycée technique de Ouagadougou, ce sont des ciné-clubs qui ont vu le jour.

Cependant ces différentes structures n'ont pas résisté au temps.

En outre, je me suis « *engagé dans le cadre de concertation des OSC intervenant dans le domaine des finances publiques en signant une charte. Les OSC membres de ce cadre sont : le REN-LAC, le CIFOEB, le SPONG, le CGD, le CNOSC, le Laboratoire citoyenneté, le GERDES et le RIJ* »³³.

Par ailleurs, j'apporte aux citoyens ou groupes de citoyens qui le désirent, mon appui à la mise en œuvre de toute initiative allant dans le sens de la lutte contre la corruption.

32 Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC, p.39

33 Dr Claude Wetta, Secrétaire exécutif et Dr Mafing Kondé, Trésorier général : Communication sur « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain », lors du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

4.1 Les luttes de la Coalition contre la vie chère (CCVC) *Une veille anti-corruption à tous les niveaux*

Je suis membre fondateur de la Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC) et cela veut tout dire ! En effet, j'ai «*contribué à faire émerger la problématique de la lutte contre la corruption dans les revendications de la coalition ...*»³⁴

Dans le cadre de la CCVC, les différentes actions menées sur le plan national ont été notamment les suivantes :

- luttes contre les crimes économiques et de sang (2016 ; 2017) ;
- contrôle populaire de l'action publique (initiative visant une meilleure structuration de la veille citoyenne) ;
- traque des biens mal acquis (actions engagées au lendemain de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014) ;
- déclarations à l'occasion d'événements majeurs (coup d'Etat, attaques terroristes, rentrées judiciaires) ;
- prise de position et action d'interpellation dans le dossier ONATEL, un des dossiers les plus emblématiques ; il s'agit d'un litige qui oppose la douane burkinabè à l'ONATEL SA. En voici les faits : « *Courant 2014, la direction générale de la douane a diligenté un contrôle au sein de l'ONATEL SA. Ce contrôle a révélé qu'en décembre 2011, une opération de fusion-absorption de TELMOB SA par l'ONATEL SA, a été opérée. A l'occasion de cette opération, les équipements préalablement acquis par TELMOB SA sous un régime douanier d'exonération d'une valeur estimée à 33 776 975 108 F CFA, ont été transférés à TELMOB SA. Or, selon la réglementation douanière, un tel transfert ne pouvait se faire qu'après une déclaration préalable desdits équipements à l'administration douanière ; et cette déclaration devait être suivie de l'acquittement des droits et taxes de douanes correspondant*

³⁴ Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC, p.39

à la valeur des équipements transférés, lesquels sont évalués à 11 317 910506 F CFA.

« Reconnaissant les faits ainsi relevés, l'ONATEL SA a souhaité un règlement amiable de l'affaire. Des tractations ont été entamées courant 2015 entre l'ONATEL SA et l'administration douanière, y compris le ministre en charge de l'Economie et des Finances. A l'issue de ces tractations, ce dernier a instruit le DG des Douanes le 3 décembre 2015 de percevoir la somme de 100 millions...Dès le lendemain 4 décembre 2015, l'ONATEL SA s'est promptement acquittée de la somme par le biais de Bolloré, sans même attendre la formalisation de la transaction... »³⁵ Cette infraction douanière dont l'ONATEL SA s'est rendu coupable avec la bénédiction du ministre en charge des Finances a fait perdre à l'Etat burkinabè, la somme de plus de 11 milliards. C'est ainsi que j'ai adressé une saisine au ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le 30 septembre.

Sur le plan local, mes actions touchent le niveau déconcentré et assurent la veille anti-corruption jusque dans les services publics et communaux dans les différentes localités à travers les Comités régionaux de lutte anti-corruption.

4.2 Les actions pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014 et lors du putsch manqué de septembre 2015

Un engagement sans faille

J'ai pris une part active aux différentes manifestations organisées par la société civile à l'occasion de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et lors du coup d'Etat manqué du 15 septembre 2015. Mais ce n'est pas toujours évident, compte tenu du nombre de membres que je réunis, mais aussi, de la nature de ces derniers : je regroupe en mon sein des syndicats, des confessions religieuses, des organisations de juristes, de jeunes, de femmes, de défense des droits humains, etc. Ce qui réduit souvent notre marge de

³⁵ Extrait tiré de la déclaration liminaire à la conférence de presse du REN-LAC animée le 12 octobre 2016 à Ouagadougou



manœuvre. Donc, nous avons toujours apporté notre contribution lorsqu'il s'agit de questions de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption...

TROISIEME PARTIE

CREDIBILITE, DIFFICULTES, LIMITES ET PERSPECTIVES

JE PLIE, MAIS NE ROMPS PAS

Au bout de 20 ans d'existence, je compte vingt-deux (22) membres ordinaires, quatre (4) membres observateurs et trois (3) membres d'honneur à savoir Dieudonné Yaméogo, Moctar Zonou et le professeur Blaise Sondo.

En rappel, mes membres ordinaires se composent de différentes organisations : organisations de défense des droits humains ; organisations professionnelles d'employeurs ; organisations de professions libérales ; organisations de femmes, de jeunes ; organisations non gouvernementales (ONG) de développement ; syndicats de travailleurs, etc. Les membres observateurs sont des autorités morales, notamment coutumières et religieuses et des administrations publiques chargées des enseignements comme l'université ou des recherches et enquêtes comme la gendarmerie. Enfin, en vertu de l'article 2 de mon règlement intérieur adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 03 février 2001, est membre associé « *toute personne physique qui s'engage à lutter contre la corruption ou qui de par ses activités est intéressée par la lutte contre la corruption, qui en fait la demande et souscrit aux dispositions des statuts et règlement intérieur* ».

De nouveaux membres sont venus grossir mes rangs. A titre d'exemple, l'Atelier théâtre burkinabè (ATB), le Syndicat burkinabè des magistrats (SBM), le Syndicat national des transporteurs et voyageurs du Burkina (SNTV-B) ont fait leur entrée en mon sein en qualité de membres ordinaires en 2001. En 2011, la Coordination des associations de Boulmiougou (CAB) et le Centre récréatif et d'échanges communautaires (CREC) ont rejoint mes rangs. Mes derniers membres sont l'Organisation démocratique de la jeunesse (2013), l'Organisation chrétienne de secours et de développement (2014) et le Syndicat national des travailleurs de l'éducation de base (2016).

Certains de mes membres fondateurs se sont retirés pour des raisons diverses. C'est le cas par exemple de l'Union des jeunes

avocats du Burkina (UJAB) qui a suspendu son adhésion en 2000 à la suite d'un changement à la tête de l'Union, alors que son premier responsable à la création du REN-LAC, Maître Gilbert Noël Ouédraogo, a joué un rôle important dans mon premier secrétariat permanent en qualité de président de la commission Etudes et législation.

En 2013, quatre (04) de mes membres ont été exclus : Association pour la promotion d'un Etat de droit et la défense des libertés (APED/Libertés) ; Fondation naturama, Nouveaux droits de l'Homme (NDH) et l'Association burkinabé pour la sécurité routière (ABSR). Trois (03) autres ont été suspendus : Association d'appui et d'éveil pugsada (ADEP), Syndicat autonome des magistrats du Burkina (SAMAB) et Syndicat national des transporteurs et voyageurs du Burkina (SNTV-B). Le SAMAB qui s'est mis en règle est rentré dans les rangs tandis que les deux autres ont été définitivement exclus en 2014.

Ce qui est sûr, en 20 ans d'existence, j'ai su forger autour de moi, une certaine crédibilité et même une crédibilité certaine. Cependant, mes 20 ans n'ont pas été le cours d'un long fleuve tranquille. Non ! Mon parcours a plutôt connu des zones de turbulence qui ont constitué pour moi, des limites objectives aux actions que j'ai pu mener. Mes animateurs ne sont-ils pas des hommes ?

Chapitre I- Ma crédibilité incontestable ***Le fruit au bout de l'effort***

Au 20 décembre 2017, date anniversaire de ma création, ma crédibilité est reconnue partout et par tous. En somme, la crédibilité dont je jouis n'est pas le fait du hasard ; elle est le fruit d'un effort soutenu.

Malgré l'absence d'une volonté politique avérée des autorités de lutter contre la corruption et même de créer les conditions favorables à la lutte contre celle-ci, je n'ai pas baissé les bras. J'ai, contre vents et marées, mené avec rigueur et constance la lutte contre le fléau de la corruption et en 20 ans d'existence, j'ai fait mes preuves comme l'atteste la longue liste des actions menées et les résultats probants obtenus. J'ai été pour beaucoup dans l'instauration d'une culture anti-corruption au Burkina Faso et dans l'adoption de la loi anti-corruption.

Mes animateurs n'ont pas chômé après ma mise en place. Bien au contraire ! Mon profil historique concernant la période 1997-2004, dressé par Dieudonné Yaméogo et Luc Damiba³⁶, prouvent amplement, s'il en était encore besoin, qu'ils n'ont ménagé aucun effort pour entamer des actions fortes qui me valent aujourd'hui des lauriers.

Ces actions vont de la réalisation des premiers sondages (le numéro 1 a été mené dès le 20 décembre 1997 auprès des participants à l'assemblée constitutive qui m'a vu naître), aux premières Journées nationales de refus de la corruption, en passant par la rédaction du premier programme triennal 2000-2002, l'instauration du Prix de la lutte anti-corruption (PLAC), l'adoption du Plan stratégique 2003-2007. D'autres actions comme la première formation des membres aux techniques d'enquêtes, le lancement des premières émissions radiophoniques sur Horizon FM, la création du site Web,

³⁶ Communication de **Dieudonné YAMEOGO**, Premier Secrétaire Permanent du RENLAC (1997-2004) et de **Luc DAMIBA**, Premier Coordonnateur des programmes du REN- LAC (1999-2005) au symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

le recrutement d'un coordonnateur et d'une assistante secrétaire en 1999, les premières expériences des comités anti-corruption, etc., méritent d'être relevées.

1.1 Un programme triennal et des plans stratégiques ***Des boussoles pour une action efficace***

Depuis ma création en décembre 1997, un programme triennal, le premier et le seul, et des Plans stratégiques (PS) ont constitué le soubassement de mes actions. Le premier programme triennal a été rédigé en *novembre* 1999 pour la période 2000-2002. Quant au premier plan stratégique 2003-2007, il a été adopté en avril 2003. Ce plan stratégique a connu des perturbations qui ont pratiquement conduit à l'arrêt de l'exécution dudit plan ; ces perturbations étaient consécutives à la crise que j'ai traversée au cours de la période 2004-2007. Le deuxième plan stratégique a couvert la période 2008-2012. Le troisième plan est celui de 2013 à 2016 et le quatrième, actuellement en cours d'exécution, va jusqu'en 2020. En résumé, j'ai enregistré à la date anniversaire de ma création, un (I) programme triennal et quatre (4) plans stratégiques qui constituent des boussoles pour une action efficace. Ainsi, « *le REN-LAC est passé de la gestion par objectifs à une gestion axée sur les résultats au cours du PS 2013-2016.* »³⁷

Et comme l'explique le Dr Claude Wetta, actuel secrétaire exécutif³⁸, « *Quand vous avez des plans stratégiques, cela vous donne l'obligation d'avoir une vision. Un plan stratégique fait 3-4 ans ; vous êtes obligés d'avoir une vision sur un certain terme et ensuite, lorsque vous avez l'accord des partenaires, pendant quatre (4) ans, vous êtes sûrs que les fonds sont là et vous pouvez dérouler tranquillement vos activités si vous vous accordez sur le plan ; il s'agit maintenant de le couper annuellement pour pouvoir exécuter les activités. Cela a permis au Réseau de souffler, de voir*

³⁷ Communication du Dr Claude Wetta, secrétaire exécutif et du Dr Mafing Koné, trésorier général lors du symposium sur les 20 ans du REN-LAC, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

³⁸ Entretien réalisé le vendredi 21 janvier 2019

venir les choses et d'avoir un dialogue franc avec les partenaires techniques et financiers. »

Pour le Professeur Blaise Sondo, Secrétaire exécutif de 2007 à 2013³⁹, *« l'action permanente qui a marqué la vie du Réseau, c'est quand même l'information, la sensibilisation et la promotion des bonnes conduites de gestion à travers notre rapport annuel sur l'état de la corruption, à travers les Journées nationales du refus de la corruption, à travers notre relation avec la presse à travers le Prix de la lutte anti-corruption. Ces trois éléments nous ont donné une cote de formation assez large et porté à une grande échelle... »*.

Le Dr Claude Wetta, actuel Secrétaire exécutif dégage les grandes actions menées sous son mandat ⁴⁰: *« Je crois qu'on a fait quelques bonds importants lorsqu'on a recruté un chargé de suivi-évaluation ; parce que dans les discussions avec les partenaires techniques et financiers, notamment avec Diakonia, ils estimaient que dans nos activités, la question de suivi-évaluation n'était pas suffisamment prise en compte... On a donc recruté un cadre pour prendre en charge cette question et nous proposer aussi des fiches types de suivi-évaluation... Ensuite, un des gros problèmes rencontrés, c'est qu'on n'arrivait pas à suivre les dossiers en justice ; c'est vrai qu'à l'époque, il n'y n'avait pas encore la loi anti-corruption et pour ester en justice, c'était compliqué. Dès qu'on en a eu la possibilité, on a aussi recruté un chargé des affaires juridiques et judiciaires... Ce qu'on a pu faire aussi, c'est de doter les cinq (5) comités régionaux anti-corruption de personnel permanent... On a pu aussi nouer des partenariats avec des ministères. On a noué un partenariat avec le ministère de la Justice pour que le chargé des affaires juridiques et judiciaires puisse accéder à certaines choses. On a noué un partenariat avec le ministère chargé des Infrastructures pour que l'on puisse voir ce qu'il y a derrière toutes ces dégradations rapides des ouvrages. Au départ, cela n'a pas été facile. Mais on a expliqué*

³⁹ Entretien réalisé le mardi 09 octobre 2018

⁴⁰ Entretien réalisé le vendredi 21 janvier 2019

que quand on a un partenariat avec un ministère, ce n'est pas forcément pour dénoncer, mais pour aider le ministère en question à faire avancer ses activités. »

1.2 Une crédibilité reconnue par tous ***Un bilan largement positif***

Toutes les actions que j'ai menées contre la corruption m'ont rendu crédible aux yeux des populations, de la plupart des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers et même des autorités politiques et de certaines institutions étatiques burkinabè. Des organisations sous régionales et internationales comme Transparency Internationale ont une bonne opinion de moi et m'invitent et/ou m'associent à leurs activités.

Sur la question de la nécessaire intensification de la lutte pour infléchir le phénomène, le Pr Blaise Sondo⁴¹, secrétaire exécutif de 2007 à 2013, affirme : *« Même ceux qui étaient sceptiques quant à l'issue de la lutte contre la corruption ont fini par y adhérer. »*

Les propos de Luc Adolphe Tiao, dernier Premier ministre de Blaise Compaoré, rapportés dans la communication du Secrétaire exécutif actuel Dr Claude Wetta et du Trésorier général Dr Mafing Kondé, à l'occasion du symposium sur mes 20 ans illustrent bien la crédibilité dont je jouis : « S'il n'y avait pas le REN-LAC, nous traînerions les pieds sur pleins de plans (...) C'est l'action du REN-LAC qui a appuyé les réformes de transparence réalisées à la douane, notamment l'informatisation, etc. »

Un ministre de la Santé de l'époque Compaoré, pour sa part, a déclaré : *« Le REN-LAC est beaucoup plus crédible que les ONG internationales qui ne maîtrisent pas l'environnement et la culture locale ».*

Pour le directeur de publication d'un journal de la place⁴² : *« La presse se sent complémentaire de l'action du REN-LAC. Cette*

⁴¹ Secrétaire exécutif de 2007 à 2013 ; entretien réalisé le mardi 09 octobre 2018

⁴² Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC

relation de travail a réussi à minimiser le phénomène au niveau de la presse qui est un acteur économique important du pays. »

Les Partenaires techniques et financiers, dans leur ensemble, saluent aujourd'hui mon courage dans mes activités anti-corruption. Ils marquent leur intérêt à travailler avec une organisation locale bien implantée. En effet, je suis le produit d'une initiative d'acteurs et d'organisations de la société civile nationaux engagés contre la corruption.

Un diplomate me juge plus opérationnel que la plupart de mes organisations sœurs de la sous-région. Je ne suis pas une organisation créée par les bailleurs de fonds et je fais tous les efforts possibles pour ne pas être « récupéré » par un quelconque bord politique.

Selon ce partenaire, *« Le REN-LAC sait bien gérer les activités de manière flexible, en tenant compte de l'évolution de l'environnement, et dispose d'une capacité d'adaptation lui permettant d'exploiter les opportunités nouvelles ».*

Il est considéré par les PTF comme *« La structure de référence de la société civile qui lutte contre la corruption au Burkina »*, une organisation *« incontournable dans le domaine. Sa crédibilité vis-à-vis des populations et des institutions publiques est appréciée. »* Pour Mariama Inès Barry, chargée de programme senior à l'ONG Diakonia, représentant les Partenaires techniques et financiers, *« Les actions du REN-LAC ont contribué au développement d'une veille citoyenne. Un bel exemple de transparence, de gouvernance, de redevabilité dans la gestion des fonds à lui confiés. L'ONG Diakonia restera aux côtés du REN-LAC avec les autres partenaires pour relever les défis futurs »*⁴³.

Des lauriers, j'en ai reçus de toutes parts et de toutes sortes. Même mes animateurs, sans fausse modestie, ne cachent pas leur satisfaction.

43 Diakonia est l'un des fidèles partenaires techniques et financiers du Réseau

Ainsi, le Professeur Moustapha Gomgnibou, membre du Conseil scientifique, affirme avec conviction : *« Le Réseau a atteint de nos jours sa vitesse de croisière dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso. J'en veux pour preuve le plan stratégique 2017 – 2020. Le bilan doit servir de base pour engranger des luttes plus importantes ».*

Le Docteur Claude Wetta, actuel Secrétaire exécutif renchérit :

« En 20 ans d'existence l'apport du réseau à la lutte contre la corruption au Burkina a été substantiel. L'action du REN-LAC dépasse le cadre national pour se situer au niveau de l'Afrique et du monde ».

En somme, les belles appréciations des partenaires techniques et financiers, des acteurs de la société civile, de mes animateurs et même de l'opinion publique sont basées sur la crédibilité dont je jouis dans plusieurs milieux. De façon incontestable, j'ai joué un rôle de premier plan dans l'amorce et l'implantation d'une véritable culture anti-corruption au Burkina Faso, singulièrement dans l'adoption de la loi anti-corruption.

Mon rayonnement international est perceptible sur un triple plan :

D'abord, ma participation aux fora internationaux sur la thématique de la corruption. En effet, j'ai pris part en 2012, sur invitation de la BAD, à la première rencontre de l'Initiative BAD/OCDE sur la lutte contre la corruption. La même année, j'ai participé sur invitation de l'ONUSDC, à la formation sur la convention des Nations-Unies contre la corruption et son mécanisme d'examen. Par la suite, j'ai été encore invité par le même organisme aux deux formations sur le même sujet, tenues à Vienne et à Addis-Abeba, mais pour cette fois-ci, partager son expérience de suivi de la mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption, avec des acteurs étatiques et non étatiques de divers pays.

Toujours dans le cadre onusien, j'ai participé à plusieurs conférences



internationales sur la lutte contre la corruption (IACC) et aux sessions de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, en qualité d'observateur. Sur le plan africain, j'ai été régulièrement invité par des organismes comme la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine et la BAD.

Ensuite, mon implication a été active dans les processus d'évaluations des Conventions internationales anti-corruption, notamment celles des Nations-Unies et de l'Union Africaine. En 2011, j'ai participé en tant qu'organisation de la société civile, à l'évaluation de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Par ailleurs, j'ai été impliqué dans les deux cycles d'examen du Burkina Faso par rapport la mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption en 2015 et 2017.

Enfin, un trophée anti-corruption m'a été décerné lors du forum des institutions anti-corruption tenu à Dakar au Sénégal du 21 au 23 juin 2010.

Chapitre II- Mes difficultés dans la lutte contre la corruption

Des limites objectives

Pour bon nombre de personnes d'ici et d'ailleurs, la lutte contre la corruption est une histoire de fous, pour ne pas dire une voie sans issue. Ceux qui m'ont porté sur les fonts baptismaux ne baignaient pas dans un pessimisme noir, mais ne se faisaient pas non plus des illusions : ils savaient que l'aventure n'allait pas être une simple promenade de santé. C'est certainement ce qui leur a permis de tenir bon.

En 20 ans d'existence, la crise de 2004 n'a pas été le seul moment difficile de ma vie ; j'ai connu des hauts et des bas, mais cela est inhérent à toute activité humaine ; et c'est ce qui me fait dire que mes limites sont objectives. Ces limites sont de deux ordres : les limites internes et les limites externes.

2.1 Les limites internes

Des difficultés à triple dimension

La première difficulté que je vis au quotidien sur le plan interne est l'insuffisance de moyens matériels et financiers pour agir à une plus grande échelle. A ce sujet, Dr Claude Wetta, actuel secrétaire exécutif, et Dr Mafing Kondé, trésorier général, s'accordent à dire : « *La question de l'autonomie financière a toujours hanté les responsables du REN-LAC, malgré les engagements toujours réaffirmés et tenus de nos partenaires classiques, non sans rappeler que les ressources tendent à se raréfier à leur niveau. Ainsi, aucun de nos plans stratégiques n'a jamais été entièrement couvert conduisant à des élagages d'activités ou à des réajustements, sans compter les démarrages tardifs de ces activités.* »⁴⁴

Chaque budget prévisionnel connaît un écart à combler et il n'est pratiquement pas envisageable de compter sur les cotisations

⁴⁴ Dr Claude Wetta et Dr Mafing Kondé : Communication sur « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain » lors du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

des organisations membres pour un financement conséquent de mes activités : les dures réalités que vivent ces organisations ne leur permettent pas de se prendre en charge, à plus forte raison, d'intervenir de façon conséquente, dans le financement de mes activités. Par ailleurs, ces organisations n'ont pas le même niveau d'engagement, tant au niveau central qu'à celui des comités régionaux anti-corruption. C'est à peine si certains membres n'attendent pas un appui financier du niveau central. A titre d'exemple, la couverture des treize (13) régions administratives du pays en comités régionaux anti-corruption est pour moi, une nécessité. Malheureusement, en raison de mes moyens limités, je n'en suis qu'à cinq (5) CRAC en plus de mon siège basé à Ouagadougou, et il me reste sept (7) régions à couvrir, ce qui constitue pour moi, un grand défi.

Un autre souci au plan interne est *« la situation de nos jeunes permanents : la question des salariés du REN-LAC a toujours été à l'origine de soucis pour tous les secrétaires exécutifs qui se sont succédé. Elle reste encore d'actualité, au moment même où les expériences acquises, à même de renforcer durablement le REN-LAC, sont menacées, sinon chaque année, du moins tous les quatre (4) ans (période des Plans stratégiques) avec une hypothèque sur leur avenir. »*⁴⁵

Enfin, la question du rajeunissement du Secrétariat exécutif se pose avec acuité. *« Le constat est clair : les vieux sont en fin de parcours. Le SE de 2016 compte 5 jeunes et 3 plus anciens. Deux (2) sont obligés de quitter le SE en 2019. L'expérience montre que le renouvellement par rajeunissement au niveau du secrétariat exécutif s'impose donc déjà et s'imposera de plus en plus... »*⁴⁶

45 Idem

46 Idem

2.2 Les limites externes

Absence de volonté politique, impunité... Hélas !

La principale difficulté que je rencontre dans la lutte contre la corruption sur le plan externe est sans doute, le manque total de volonté politique qui fait que l'autorité ne donne pas le bon exemple en la matière. Cette absence de volonté politique s'explique par le fait que ceux qui nous gouvernent sont, pour la plupart, plus préoccupés par leurs intérêts personnels que par ceux du plus grand nombre de Burkinabè ; ce qui entraîne de nombreuses conséquences qui ont pour noms :

- La réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité ;
- La fragilité de l'économie nationale ;
- La multiplication des sociétés écrans ou prête-nom ;
- Le favoritisme et le népotisme ;
- Le délitement des valeurs morales, etc.



L'acte de corruption finit toujours par se savoir

La deuxième difficulté que je vis dans la lutte contre la corruption est l'impunité qui est une des conséquences directes du manque de volonté politique ; elle sévit à tous les niveaux et constitue une prime et un encouragement à la mal gouvernance, aux délits et crimes économiques de toutes sortes. En effet, l'absence de sanctions vigoureuses et dissuasives constitue une porte ouverte aux actes corruptifs.

La troisième difficulté que je vis est ma dépendance indéniable de l'aide extérieure. En effet, un de mes gros soucis à l'heure actuelle est que la majeure partie des actions que je mène est largement tributaire de l'aide des partenaires techniques et financiers.

A côté de ces difficultés, je ne suis pas à l'abri de l'insécurité qui affecte la vie de la Nation dans tous ses compartiments. Mes animateurs en sont conscients. Terrorisme, quand tu nous tiens ! Et pourtant, selon Dr Claude Wetta⁴⁷ : « *Il faut vraiment qu'on arrive à aller dans toutes les régions malgré toutes ces questions de terrorisme. Par exemple, il faut nécessairement une structure au Sahel parce que le gouvernement veut injecter 400 milliards dans cette région. Donc si vous n'avez pas une structure là-bas, comment vous serez suffisamment informés de toutes ces dépenses ? Ce sont des défis à relever.* »

⁴⁷ Secrétaire exécutif en poste ; entretien réalisé le 21 janvier 2019

Chapitre III- Moi, REN-LAC de demain ***Des perspectives heureuses***

Depuis ma création en 1997, j'ai engrangé sans doute, des victoires. Là-dessus, le Dr Claude Wetta, est formel : *« Quand on n'est pas comme nous au cœur de la lutte contre la corruption, on ne peut pas comprendre que les choses ont largement évolué ; parce ce qu'on appelle la déclaration des biens, aujourd'hui, c'est 10 000 personnes qui ont été identifiées pour déclarer leurs biens, c'est-à-dire non seulement le président du Faso, les membres du gouvernement, les parlementaires, les présidents d'institution, mais aussi les DG de la Douane, des Impôts...C'est vrai qu'il y a un souci au niveau de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE- LC) : si on doit déclarer les biens sur papier, cela va être difficile ; il faut des déclarations en ligne ; actuellement le processus en cours et les questions d'enrichissement illicite vont être refrénées . Il y a la question des cadeaux...Aujourd'hui nous pouvons ester en justice, ce qu'on ne pouvait pas avant...Donc il y a quand même une évolution...»⁴⁸*

Mais quel avenir pour moi dans 10 ans ? Dans 20 ans ? Que pourra-t-on attendre de moi dans le futur ? A ces questionnements, le Pr Blaise Sondo apporte les réflexions ci-après : *« Notre objectif général est de lutter contre la corruption partout où elle existe. Je crois que dans les années à venir, ce qui importe, c'est de continuer à perfectionner la mise en œuvre de la loi anti-corruption ; on doit travailler à ce que des magistrats soient formés dans la lutte contre la corruption. Nous essayons de trouver dans notre budget des bourses pour des formations continues, mais surtout pour des formations diplômantes. Parce que ce n'est pas sûr que l'Etat puisse travailler à faire émerger cela... Je pense également qu'il faut travailler à renforcer l'action de la presse, c'est important... »⁴⁹*

48 Secrétaire exécutif en poste ; entretien réalisé le 21 janvier 2019

49 Secrétaire exécutif de 2007 à 2013 ; entretien réalisé le 09 octobre 2018

En clair, j'ai beaucoup avancé dans mes actions. Bientôt le 4^e plan stratégique va prendre fin et après 20 ans d'existence, je nourris des ambitions fortes, de nouvelles opportunités se présentent à moi. Aussi, ai-je résolument décidé d'aller de l'avant.

3.1 Des ambitions fortes ***Pour que demain soit meilleur.***

Ces ambitions sont de plusieurs ordres.

- *« L'extension des CRAC ou de structures locales propres aux différentes échelles territoriales (jusque dans les villages). Les CRAC ont fait, en quelques années, leurs preuves dans les chefs-lieux de région avec des résultats qui émerveillent nos PTF au vu des moyens dont ils ont pu disposer. Il a été maintes fois souhaité (par les populations et mêmes les PTF) que cette structuration touche les niveaux qui nous portent vers la base (villages et quartiers)»⁵⁰.*

En d'autres termes, la question de déconcentration de nos structures reste pour nous un gros chantier. *« On se dit qu'entre 2021 et 2024, il faut vraiment qu'on arrive à aller dans toutes les régions (...). Il nous faut nécessairement une structure au Sahel... Au Mouhoun, on souhaite avoir une structure très rapidement aussi, puis au Centre-sud. On a négocié avec la KFW sur les questions de décentralisation pour qu'avec elle, on voit ce qui peut être fait dans ses zones d'intervention. »⁵¹*

- *La question du centre de recherche.*⁵²

Mes animateurs ont en projet, la création d'un centre de formation et de recherche sur la lutte contre la corruption. C'est l'une de mes

50 Dr Claude Wetta et Dr Mafing Kondé : Communication sur « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain » lors du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

51 Secrétaire exécutif de 2007 à 2013 ; entretien réalisé le 09 octobre 2018

52 Dr Claude Wetta, Secrétaire exécutif et Dr Mafing Kondé, trésorier général : communication sur « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain, lors du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu à Ouagadougou les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

plus grandes ambitions.

Ledit projet « *est déjà en marche avec le rapport provisoire de l'étude de faisabilité déposé le 15 décembre 2017. Il va falloir trouver les moyens pour le rendre fonctionnel.* »⁵³

Cependant, sur la question de formation, l'université Ouaga II est déjà dans le domaine. Quels peuvent être les axes de collaboration entre l'université Ouaga II et moi ?

Pour Luc Damiba, le choix est clair : « *Trouver le créneau pour le volet formation des agents publics et privés, c'est-à-dire les personnels actifs, et laisser à l'Université Ouaga II, la formation diplômante.* »⁵⁴

Par rapport au fait que l'Université Ouaga II soit déjà sur le terrain, Dr Claude Wetta précise : « *En fait, il s'agit de deux choses différentes. Au niveau de l'Université Ouaga II, l'UFR Sciences économiques et gestion et l'UFR Sciences juridiques et politiques se sont mises à deux pour créer un master. Le master, c'est des gens qui ont déjà la licence et qui s'inscrivent en 4^e année et qui vont aller jusqu'en 5^e année pour avoir un diplôme. Il s'agit là de formation diplômante.*

« *Au niveau du centre, on va avoir deux (2) volets : un premier volet pour effectivement donner le b.a.-ba aux cadres qui vont sortir des grandes écoles et qui sont prêts à aller sur le marché du travail ; il s'agira de donner 25 heures de cours aux sortants des grandes écoles comme l'ENAM, l'ENAREF, etc., aussi bien dans le public que dans le privé. On ne va pas commencer en première année. Le deuxième volet concernera la formation à la carte* »⁵⁵, en vue de donner des connaissances dans le domaine de la lutte contre la corruption à ceux qui le désirent.

Le Secrétariat exécutif souhaite commencer cette activité en mars 2019 avec une légère structure (un directeur, une secrétaire et

53 Idem

54 Luc Damiba, premier coordonnateur des activités du secrétariat permanent : entretien réalisé le 11 janvier 2019

55 Dr Claude Wetta, Secrétaire exécutif en poste : entretien réalisé le 21 janvier 2019

des locaux). Il a demandé à la Banque mondiale de lui permettre effectivement dans le cadre de son projet *Renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité*, de faire un test sur dix (10) établissements avant de passer à une plus grande échelle. « *Les consultants nous ont dit que c'est une structure qui peut s'autofinancer.* »⁵⁶

- Sur le plan des questions liées aux activités traditionnelles, l'examen des rapports annuels sur l'état de la corruption au Burkina montre, selon l'opinion des Burkinabè, une tendance à la baisse du phénomène pour la période 2014-2016. A partir de 2017, on a constaté que les choses ont recommencé à aller dans la mauvaise direction⁵⁷. Cela signifie qu'il faut un sursaut dès à présent pour éviter que la tendance ne se confirme.
- Avec la situation sécuritaire, mon staff a beaucoup travaillé avec la Gendarmerie nationale, la Police nationale, la Police municipale et la Douane, avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Des plans d'actions ont même été élaborés et des discussions se mènent pour leur mise en œuvre. Ce sont des choses importantes qu'il faut consolider « *parce que jusque-là on avait des difficultés pour avoir accès à ces corps.* »⁵⁸
- Je souscris pleinement à l'idée que « *la lutte contre la corruption ne peut être consolidée dans aucun pays pris isolément au vu de la porosité de nos frontières mais aussi de la situation de dépendance de nos pays vis-à-vis de l'extérieur.* »⁵⁹. Cela veut dire que je continuerai à déployer tous les efforts possibles pour contribuer à la création de réseaux régionaux de lutte anti-corruption sur le continent.

56 Idem

57 Idem

58 Idem

59 Dr Claude Wetta, Secrétaire exécutif et Dr Mafing Kondé, trésorier général : Communication sur « REN-LAC d'aujourd'hui et de demain, lors du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu à Ouagadougou les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou

- Une autre ambition et non des moindres est « *la consolidation des rapports avec L’Autorité supérieure de contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption et la presse.* »⁶⁰ En effet, j’entretiens aujourd’hui des relations privilégiées avec ces deux entités, et ces relations, je dois particulièrement travailler à les sauvegarder et à les consolider. Du reste, en guise de conclusion à sa communication lors du symposium des 19 et 20 décembre 2017 sur mes 20 ans, le contrôleur général d’Etat affirmait : « *Une synergie d’actions s’impose aux différents acteurs, pour des résultats plus significatifs. L’action solitaire des uns et des autres, aussi importante soit-elle, a moins d’effet ou d’impact sur la corruption que l’action synergique, collective et concertée...* »⁶¹

3.2 Des nouvelles opportunités *Aller encore plus loin !*

Sans aucun doute, on peut dire que j’ai renforcé mon partenariat avec ceux qui me financent. Mais au-delà des partenaires traditionnels que j’avais, de nouveaux sont venus élargir mes horizons. Ainsi, la Banque mondiale est arrivée avec un projet sur la gouvernance économique et la participation citoyenne. Je suis partie prenante de la composante I intitulée « *Renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité* »⁶².

Ce projet, déjà en cours, dans son volet dédié à *la consolidation des mécanismes et de la capacité de lutte contre la fraude et la corruption*, vise un certain nombre d’activités à savoir :

- contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de vulgarisation de la loi anti-corruption ;
- réaliser un suivi des grands projets routiers de l’Etat en

60 Idem

61 Dr Luc Marius Ibriga : Communication sur « La contribution du REN-LAC au renforcement de l’efficacité des structures étatiques de contrôle et de lutte contre la corruption », lors du symposium sur les 20 ans du REN-LAC, tenu les 19 et 20 décembre 2017 à Ouagadougou.

62 Projet de plan de travail annuel et de budget 2019 (REN-LAC).

- collaboration avec le ministère des Infrastructures ;
- mettre en œuvre le partenariat avec le ministère de la Justice pour le suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption ;
 - m'assurer à moi REN-LAC, un appui institutionnel.

La première activité, qui est la contribution à la mise en œuvre de la stratégie de vulgarisation de la loi anti-corruption a démarré en 2017 et vise à faire connaître la loi anti-corruption et ses décrets d'application et à sensibiliser le plus grand nombre de citoyens sur les méfaits de la corruption au Burkina.

La deuxième activité vise à assurer un contrôle citoyen dans les projets de l'Etat en cours d'exécution ou à venir.

La troisième activité vise à nouer un partenariat avec le ministère de la Justice, à travers notamment la signature d'une convention, l'organisation d'ateliers d'échanges et de concertations avec les acteurs administratifs et judiciaires de lutte contre la corruption ainsi que la collecte des informations sur la mise en œuvre de la loi anti-corruption. L'ensemble de ces activités devra faire l'objet d'un rapport assorti de recommandations à l'endroit des acteurs suscités.

La quatrième activité qui va se traduire par un appui institutionnel, permettra entre autres, le début de la mise en chantier du centre de formation et de recherche qui est l'une de mes ambitions phares.

L'Union européenne vient aussi de nouer avec moi, un partenariat sur la mise en œuvre au cours du mois de décembre 2018, d'une plateforme pour que les dénonciations puissent être faites en ligne. Il s'agit d'un portail numérique dénommé « *Veenem anti-corruption* »⁶³ qui va être créé dans le cadre d'un projet intitulé : « *Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité à travers une plateforme d'information anti-corruption* ». Cette plateforme, qui a l'ambition d'être un espace

63 Veenem signifie transparence en langue nationale mooré, langue parlée par plus de 50% de Burkinabè.

de veille citoyenne, sera porteuse de trois fonctions principales à savoir :

- faciliter les dénonciations de faits de corruption (elle va permettre, en plus du numéro vert mis en place en 2004, d'avoir un autre outil) ;
- faciliter l'accès du citoyen burkinabè à l'information budgétaire ;
- promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte anti-corruption.

Il s'agit d'un projet conjoint ou en tandem avec le Centre d'information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB), sur financement de l'Union européenne.

Moi REN-LAC serai l'institution responsable de la gestion globale du projet et le CIFOEB y contribuera par l'apport de son expertise en matière de transparence financière et de production d'outils d'information sur le budget.

De ce fait, tous les documents en relation avec la transparence budgétaire, seront sur la plateforme dans sa rubrique « Publications ». Il s'agit notamment :

- des textes de lois ;
- des différentes politiques ;
- des codes ;
- des documents relatifs à la lutte contre la corruption ;
- des formats simplifiés des budgets des collectivités territoriales et des ministères chargés de la Santé et de l'Education, etc.

Cette rubrique sera régulièrement animée et tenue à jour par le CIFOEB et mes animateurs.

Avec de telles ouvertures et une volonté affirmée, l'espoir est permis. J'ai amplement besoin d'un plus grand ancrage populaire



et mes animateurs doivent en prendre conscience. Ils doivent être conscients qu'au plan national il faut prendre largement en compte les préoccupations du monde rural, notamment en ce qui concerne les problèmes des terres et des mines. Ils doivent être conscients qu'il faut à la longue investir les réseaux sociaux aux plans national et régional en vue de tenir un discours collégial sur les questions de transport, de circulation des biens et des personnes ou de créer des réseaux d'organisations sous régionales de lutte contre la corruption.

CONCLUSION

La corruption a la peau dure au Burkina Faso, mais le REN-Lac n'a pas dit son dernier mot et sa rage de vaincre est tenace. Aussi doit-il œuvrer, autant que possible, au renforcement des capacités de la presse en multipliant les actions de formation au profit des journalistes et à la consolidation de ses relations avec l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC), ces entités étant pour lui, des appuis sûrs.

Malgré les griefs que nourrissent ses détracteurs contre lui, le Réseau tient, en tous les cas, le bon bout. Et sans nul doute que les petits ruisseaux, pardon, les petits résultats qu'il engrange çà et là depuis une vingtaine d'années, finiront par constituer un grand fleuve, celui de la victoire totale sur l'hydre hideuse de la corruption qui sape et gangrène l'économie nationale.

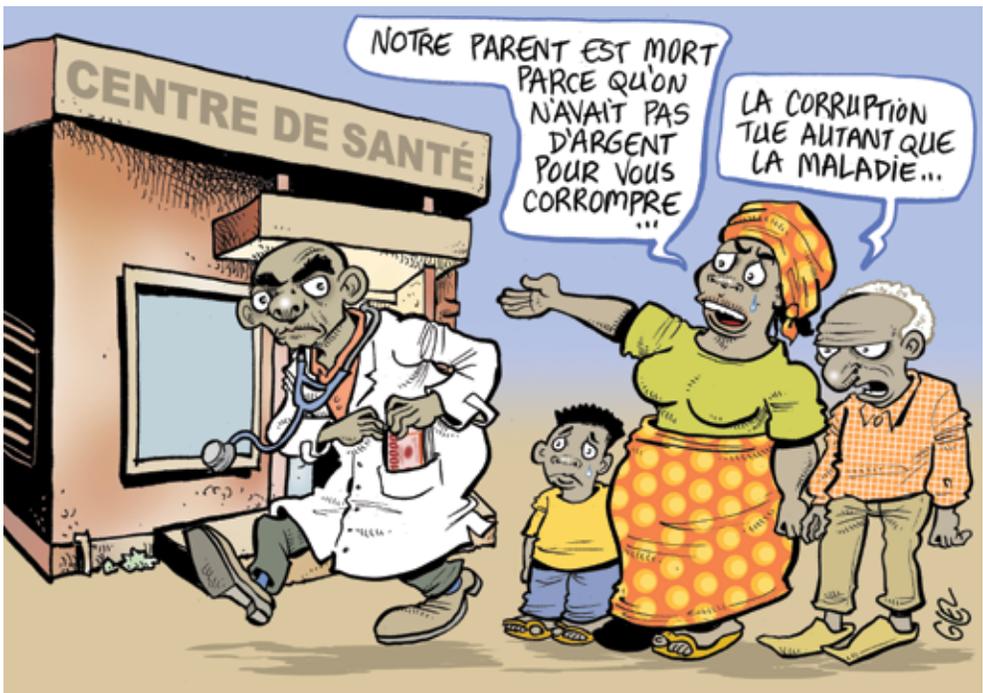
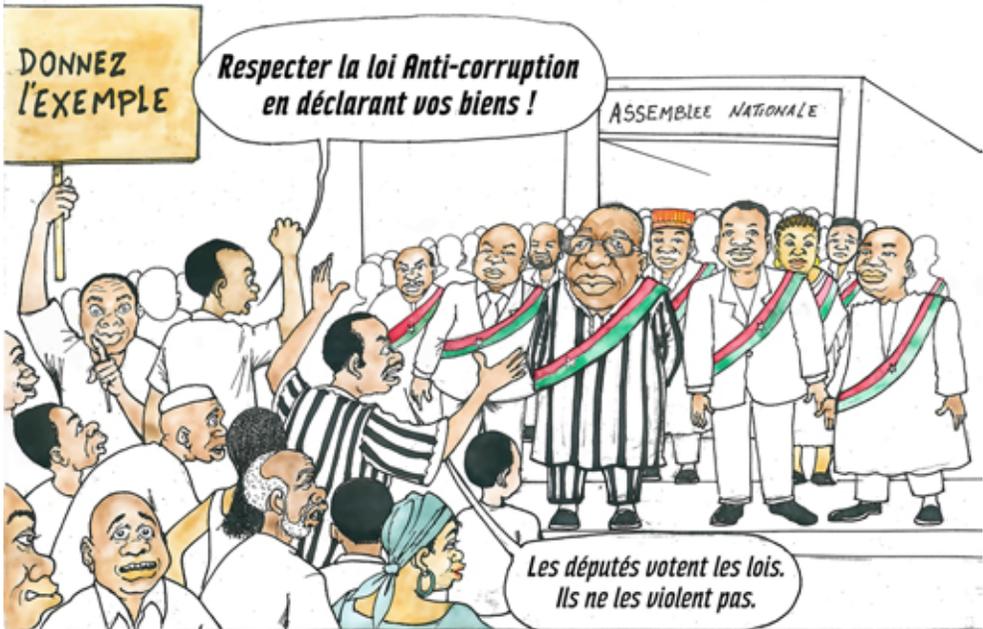
Vivement donc que le REN-LAC grandisse et prospère tant qu'on parlera encore de corruption au Burkina Faso.

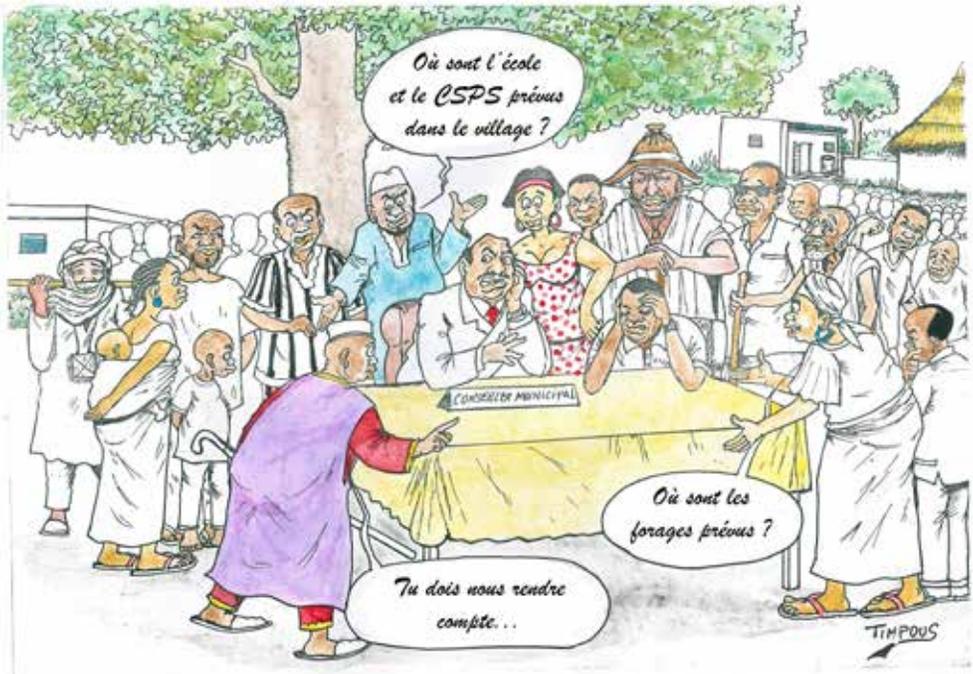


ALBUM PHOTOS







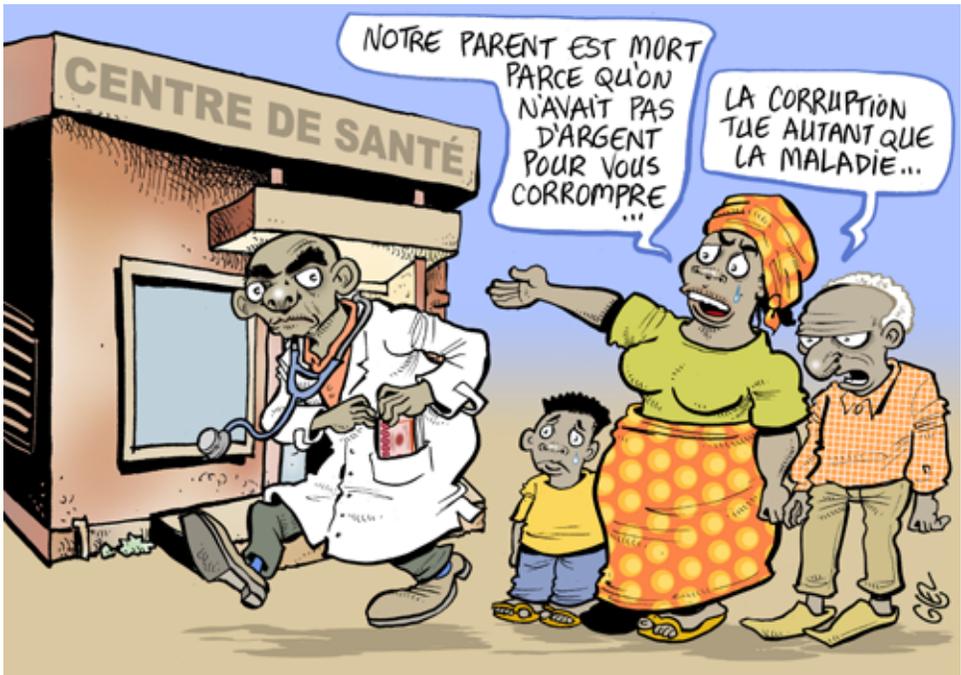
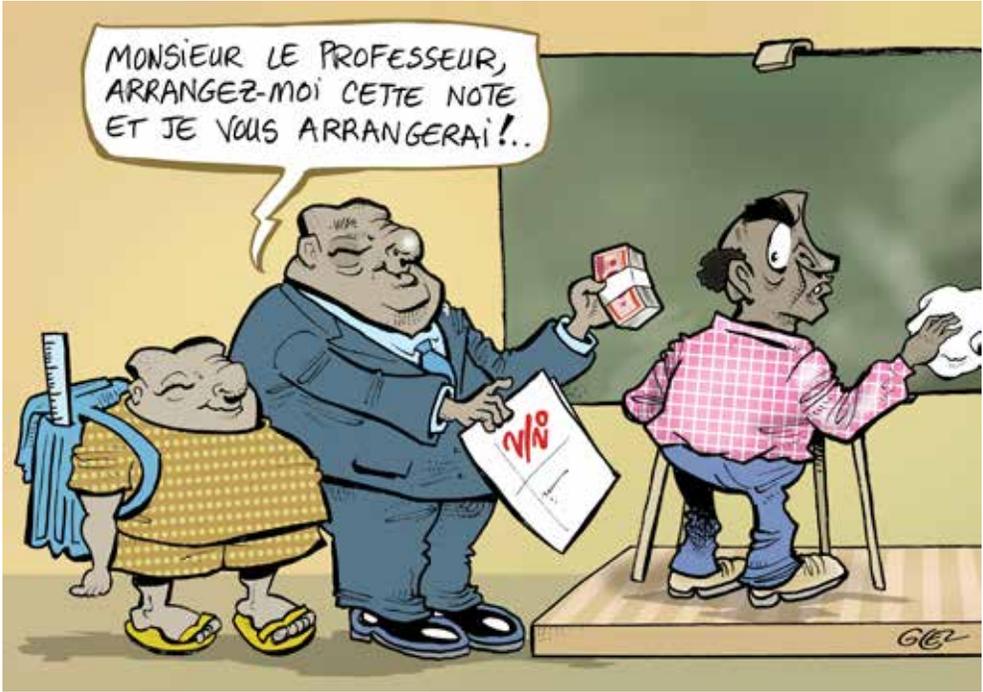


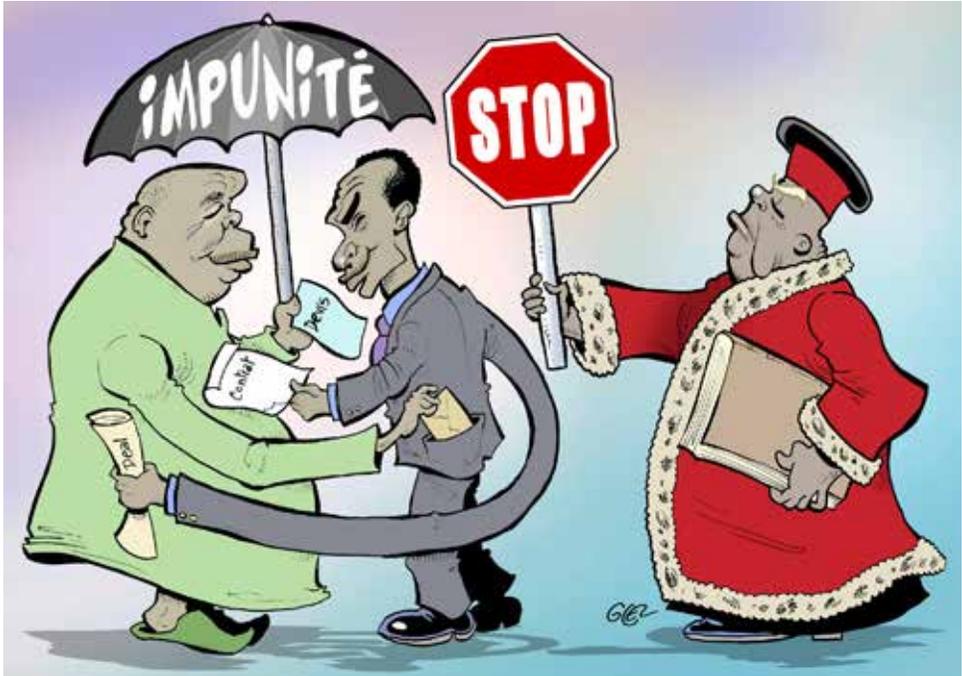












Mission du REN-LAC au Rwanda



Participation à IACC 2015



Mission du REN-LAC à Paris

ANNEXES



ANNEXE I- STATUTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 20 DECEMBRE 1997

STATUTS DU REN-LAC⁶⁴

PREAMBULE

- Considérant la déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales du 16 décembre 1996 ;
- Considérant la résolution 51/59 du 12 décembre 1996 de l'Assemblée générale des Nations-Unies relative à la conduite des agents de la fonction publique contre la corruption et prenant en compte « le code international » adopté cette occasion ;
- Considérant la déclaration des ministres et représentants des pays d'Afrique participant au séminaire ministériel régional de Dakar du 21 au 23 juillet 1997 sur « la nécessité de la mise en œuvre d'actions nationales et régionales efficaces contre la corruption en raison des effets particulièrement néfastes qu'elles faits peser sur les institutions démocratiques, le maintien de l'Etat de droit et le développement » ;
- Considérant que la gravité des problèmes posés par la corruption est source de menace pour la stabilité et la paix sociales et peut compromettre le développement économique et social ;
- Prenant acte de l'abondance des garanties législatives et réglementaires contre les actes de corruption et l'ineffectivité de leur mise en œuvre ;
- Convaincues que des actions efficaces contre la corruption nécessitent la participation, l'implication active et la coopération de la société civile ;
- Des organisations de la société civile ont décidé de créer une organisation non gouvernementale de lutte contre la corruption dénommée Réseau national de lutte anti-corruption et ont adopté les présents statuts.

64 Ces statuts ont été rédigés par messieurs. Zackaël Ki, enseignant à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature aujourd'hui décédé ; Dieudonné Yaméogo, président d'honneur du Réseau depuis 2004 et Christophe Compaoré, magistrat et membre du syndicat des magistrats du Burkina

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : Il est créé une structure dénommée Réseau national de lutte anti-corruption, en abrégé : REN-LAC.

ARTICLE 2 : Le siège du Réseau est fixé à Ouagadougou.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Burkina Faso si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 3 : Le Réseau est une organisation non gouvernementale, indépendante, apolitique sans but lucratif.

Il est la contribution de la société civile à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Cette contribution n'a pas pour effet de se substituer aux initiatives gouvernementales dans ce domaine.

TITRE II – DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

ARTICLE 4 : Le Réseau a pour mission d'œuvrer pour une garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique.

A ce titre il se fixe pour objectifs :

- De mener des campagnes de sensibilisation au phénomène de la corruption par l'organisation de journées de réflexion, de séminaires, de conférences, de publicités dans les médias, d'émissions radio-télé ;
- De faire l'inventaire des textes existants en matière de corruption et de veiller à leur application ;
- De faire des propositions de lois anti-corruption si les textes existants s'avèrent insuffisants ou inadaptés ;
- De recevoir et instruire les plaintes des citoyens victimes d'actes de corruption ;
- De mener des enquêtes pour vérifier les allégations de corruption dont certains citoyens ont eu connaissance et faire prendre en cas de nécessité les mesures qui s'imposent ;
- De donner son avis sur tout dossier relatif à la corruption, faire des

propositions de mesures à prendre, suivre leur application effective et en faire publicité dans un but éducatif ;

- De veiller à la prise de mesures par l'Etat visant à combattre les actes de corruption dans les transactions commerciales nationales et internationales ;
- D'œuvrer à l'adoption par l'Etat d'un code de conduite des agents de la Fonction publique et de veiller à l'effectivité de sa mise en œuvre ;
- D'œuvrer à la naissance de comités de lutte anti-corruption dans les administrations ;
- D'engager toute action visant la lutte contre la corruption.

TITRE III- DES MEMBRES

ARTICLE 5 : Le Réseau comprend des membres ordinaires et des membres associés

ARTICLE 6 : Sont membres ordinaires les organisations de la société civile qui ont participé qui ont participé à la constitution de la structure.

ARTICLE 7 : Peuvent également être des membres ordinaires toutes les organisations de la société civile œuvrant dans les domaines des droits humains, du développement et de la culture, qui en font la demande et qui s'engagent à inscrire parmi leurs préoccupations la lutte contre la corruption.

La demande d'adhésion est adressée au Secrétariat permanent qui la soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 8 : Sont membres associés par cooptation les personnes physiques ou morales qui, de par leur autorité morale (autorités coutumières et religieuses) ou de leurs activités (certains services de l'Administration publique ou privée) sont des maillons indispensables dans la lutte contre la corruption.

TITRE IV – DES ORGANES

ARTICLE 9 : Les organes du Réseau sont :

- L'Assemblée générale ;
- Le Secrétariat permanent
- Les commissions spécialisées

L'Assemblée générale

ARTICLE 10 : L'Assemblée générale se compose de tous les membres du Réseau. Chaque membre est représenté par trois (3) délégués à l'Assemblée générale.

ARTICLE 11 : L'Assemblée générale tient une session annuelle une fois par an et lorsque les circonstances l'exigent, des sessions extraordinaires.

Celles-ci sont convoquées par le Secrétaire permanent à son initiative ou sur demande de la majorité des 2/3 des membres. La durée d'une session ne peut être supérieure à trois (3) jours.

ARTICLE 12 : L'Assemblée générale à l'occasion de chacune de ses sessions et pour la durée de celles-ci met en place son bureau qui se compose comme suit :

- Un (1) président,
- Un (1) vice-président
- Trois (3) rapporteurs.

ARTICLE 13 : L'Assemblée générale à chacune de ses sessions annuelles après discussion et adoption du rapport sur l'état de la corruption dans les différents secteurs de la vie nationale présenté par le Secrétaire permanent :

- Donne des directives au Secrétariat permanent ;
- Formule des recommandations au gouvernement ;
- Examine et adopte :

*le rapport d'activités et le rapport financier du Réseau ;

*le programme d'activités et le budget de l'exercice à venir, présentés par le Secrétaire permanent ;

*toutes autres questions soumises par l'un de ses membres ou le Secrétariat permanent.

ARTICLE 14 : Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix. Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des 2/3 des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes l'élection du Secrétaire permanent, l'admission de nouveaux membres, l'exclusion de membres, l'adoption du rapport sur l'état de la corruption dans différents secteurs de la vie nationale.

Les membres associés ne prennent pas part aux votes.

Le Secrétariat permanent

ARTICLE 15 : Le Secrétariat permanent est la structure technique chargée de l'exécution des missions du Réseau.

A ce titre il est chargé :

- De l'élaboration du projet de programme de lutte contre la corruption et après son adoption par l'Assemblée générale, de son exécution ;
- D'assurer le secrétariat de l'Assemblée générale.

Il est dirigé par un Secrétaire permanent.

ARTICLE 16 : Le Secrétariat permanent comprend le personnel nécessaire que peut exiger l'exécution des missions de la structure.

ARTICLE 17 : Le Secrétaire permanent est élu par l'Assemblée générale. Son mandat est de trois (3) ans renouvelable une seule fois.

ARTICLE 18 : Le Secrétaire permanent :

- Coordonne et dirige les activités du Réseau ;
- Assure le secrétariat de l'Assemblée générale et exécute ses décisions ;
- Représente le Réseau dans ses rapports avec les tiers et de manière générale dans tous les actes de la vie civile ;
- Ordonne les dépenses du Réseau ;
- Veille à la sauvegarde de l'indépendance du Réseau ;
- Nomme et évoque tout agent et employé au service du Réseau conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 19 : Le Secrétaire permanent et le personnel doivent accomplir leurs missions en toute indépendance. Ils doivent s’abstenir de tout acte incompatible avec leur situation. Chaque membre du Réseau s’engage à respecter le caractère particulier des fonctions du Secrétaire permanent et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l’exécution de leur tâche.

ARTICLE 20 : Le Secrétariat permanent est organisé de manière à pouvoir exercer pleinement ses fonctions.

Il peut faire appel à des experts consultants organisme nationaux ou étrangers pour tout ce qui relève des missions du Réseau.

Il est suppléé en cas d’empêchement par l’un des Présidents de commissions.

ARTICLE 21 : Le Secrétaire permanent fait au moins une fois par trimestre par voie de presse le bilan des activités du Réseau ; il fait notamment le point des cas de corruption identifiés et traités durant le trimestre écoulé.

ARTICLE 22 : Le Secrétariat permanent peut être saisi par les personnes physiques ou morales publiques ou privées de demandes d’enquêtes concernant des cas de corruption.

Le Secrétariat permanent peut également se saisir d’office d’affaires de corruption.

ARTICLE 23 : Les affaires dont le Secrétariat permanent est saisi sont inscrites dans leur ordre d’arrivée sur un registre spécial.

Lorsque le Secrétariat permanent décide de se saisir d’office d’une affaire, celle-ci est inscrite au registre aussitôt après la prise de la décision.

ARTICLE 24 : Le Secrétariat permanent établit un document qui fixe notamment ses conditions de fonctionnement administratif et l’organisation de ses services.

ARTICLE 25 : Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent et les émoluments du personnel sont pris en charge par le budget du Réseau.



Les commissions spécialisées

ARTICLE 26 : Les commissions spécialisées au nombre de trois (3) constituent des groupes de travail et de réflexion permanents en vue de la réalisation des objectifs du Réseau.

Elles sont chargées de l'étude des dossiers qui leur sont soumis par le Secrétaire permanent.

ARTICLE 27 : La Commission « Enquêtes et Contentieux » est chargée d'appuyer le Secrétariat permanent dans les enquêtes et poursuites en matière de corruption, dans le suivi des plaintes et des dossiers de corruption.

ARTICLE 28 : La Commission « Etudes et Législation » est chargée d'appuyer le Secrétariat permanent en matière de prévention de la corruption, notamment par les études et l'appui aux administrations dans leur lutte contre la corruption.

ARTICLE 29 : La Commission « Information et Communication » appuie le Secrétariat permanent dans sa mission d'information et de sensibilisation en matière de corruption notamment à travers les campagnes publicitaires, l'organisation de manifestations (séminaires, colloques, conventions, ateliers, conférences...)

ARTICLE 30 : Tous les membres reconnus du Réseau doivent s'inscrire dans une commission au moins.

Le Secrétariat permanent peut faire appel à des personnes extérieures selon leurs compétences spécifiques pour renforcer les commissions.

ARTICLE 31 : Chaque Commission, placée sous la responsabilité d'un Président élu par l'Assemblée générale pour un mandat de trois (3) ans renouvelables, se réunit une fois par trimestre au moins. Le secrétariat des réunions est assuré par les services du Secrétariat permanent.

TITRE V – RESSOURCES ET GESTION

ARTICLE 32 : Les ressources du Réseau sont constituées par :

- Les contributions des organisations membres ;
- Les subventions de l'Etat ;
- Les subventions d'organismes nationaux ou étrangers ;
- Les dons et legs de personnes ou institutions privées nationales ou étrangères ;
- Toutes autres moyens et sources de financement conformes aux objectifs de l'Institution.

ARTICLE 33 : L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 34 : La gestion des finances du Réseau est confiée à un agent comptable engagé compte tenu de sa formation et sa compétence qui gère les fonds d'une façon juste, honnête et transparente sous la responsabilité du Secrétaire permanent.

ARTICLE 35 : A la fin de chaque exercice le Secrétaire permanent fait établir les comptes financiers conformément au plan comptable et aux procédures administratives, financières et comptables du Réseau.

ARTICLE 36 : Les comptes du Réseau sont soumis à l'audit annuel d'un cabinet d'expertise comptable indépendant choisi par l'Assemblée générale.

ARTICLE 37 : Les fonds du Réseau sont déposés dans un compte ouvert dans une institution financière locale à son nom. E retrait est conditionné par un document signé conjointement par le Secrétaire permanent qui est l'ordonnateur et l'agent comptable.

TITRE VI– RELATIONS EXTERIEURES

ARTICLE 38 : Sur décision de l'Assemblée générale, le Réseau peut :

- Adhérer à toute organisation nationale ou internationale poursuivant les mêmes objectifs ;
- Entretenir des relations scientifiques ou autres avec toute organisation ayant des objectifs similaires.

ARTICLE 39 : Dans le cadre de ses activités le Réseau peut signer des contrats d'études ou de recherches avec d'autres organisations.

Il peut mettre à la disposition de tout organisme ou de tiers des experts pour des durées déterminées.

TITRE VII– DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE 40 : En vue de consolider ses actions et pendant une période transitoire de trois (3) ans, le Réseau bénéficiera de l'appui de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH) à son programme de lutte contre la corruption.

Cet appui se traduira par :

- *Le suivi-conseil de l'UIDH ;
- *La participation aux rencontres annuelles des structures africaines de lutte contre la corruption, organisées par l'UIDH ;
- * La consultation de la banque de données de l'UIDH sur la corruption que le Réseau contribuera à alimenter ;
- *L'aide au règlement de toute question liée à l'exécution de son programme.



TITRE VIII – DISPOSITION FINALES

ARTICLE 41 : Toute modification aux statuts sera ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des 2/3 des voix des membres ordinaires présents.

ARTICLE 42 : La dissolution du Réseau ne pourra se prononcer qu'à la décision des 2/3 des voix des membres présents en Assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

Le solde de la liquidation sera affecté à une autre association ou organisme existant ou à créer poursuivant les mêmes objectifs.

ARTICLE 43 : Un règlement intérieur viendra préciser en tant que de besoin les dispositions des présents statuts.

Adoptés le 20 décembre 1997

Par l'Assemblée générale constitutive

Le Président de l'Assemblée générale

***NB** : - Le 30 juillet 2005 s'est tenue la première assemblée générale extraordinaire qui a procédé à l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur du Réseau préparés par le Secrétariat permanent suite aux recommandations issues de la 6^e Assemblée générale ordinaire des 3, 4 et 5 juin 2005 qui a connu des remous. A partir de ce moment, le Secrétariat permanent est devenu le Secrétariat exécutif, et le Coordonnateur, le Gestionnaire des programmes.*



ANNEXE II- PRESENTATION DES PREMIERS RESPONSABLES DU REN-LAC DE 1997 A 2017

- **Secrétaire permanent de 1997 à 2004**

Né le 26 janvier 1946, Dieudonné Désiré Yaméogo a une carrière bien remplie. Titulaire du diplôme d'études supérieures (D.E.S.), spécialité gestion des entreprises et de la licence es. Sciences économiques de la Faculté de droit et de sciences économiques de Clermont-Ferrand (France), puis du Diplôme d'inspecteur des impôts, spécialité fiscalité des entreprises de l'Ecole nationale des impôts de la même ville, il a occupé de nombreux postes de responsabilités dans l'administration publique burkinabè. Ainsi il a été :



- conseiller technique du ministre de l'Economie et des finances de 1997 à 2000 ;
- directeur général des Impôts de 1993 à 1997 ;
- inspecteur général des Prix et des affaires économiques au ministère de la Promotion économique (1992- 1993) ;
- directeur du contrôle des sociétés d'Etat au ministère de la Promotion économique (1983-1992).

Dieudonné Yaméogo a été, en outre, président du Conseil d'administration de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), de 1991 à 1995 ; de la Caisse autonome d'investissements (CAI), de 1986 à 1991 ; de la Société de recherches et d'exploitation minières du Burkina (SOREMIB) de 1985 à 1992.

Au sein des regroupements professionnels, M. Yaméogo a été président de l'Association des experts et conseils fiscaux du Burkina (APECF-B) de 2004 à 2008 et président du Centre des rencontres et d'échanges des dirigeants des administrations fiscales des pays francophones (CREDAF) en 1995-1996.

Au titre des associations de la société civile, il est depuis 2004, président d'honneur du REN-LAC dont il a assuré de 1997 à 2004, deux (2) mandats au poste de secrétaire permanent. Depuis juillet 2018, il est membre représentant le REN-LAC au Conseil d'Orientation de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte

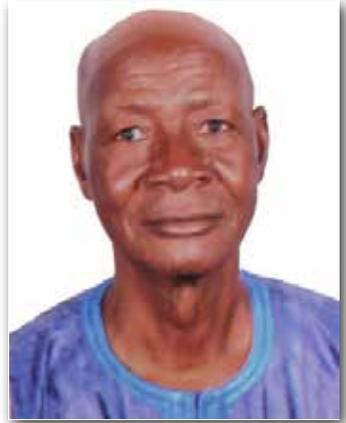


contre la Corruption (ASCE-LC) dont il assure la présidence pour un mandat de 2 ans. De 1992 à 2003, il a été le trésorier général de l'Union interafricaine des droits de l'homme. Il a été par ailleurs président de la section du Kadiogo, du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), de 1989 à 1996 et secrétaire à la formation syndicale et à la presse du Syndicat national des agents des impôts et des domaines (SNAID), de 1978 à 1984.

Depuis 2000, Dieudonné Yaméogo est associé-gérant, puis président du conseil d'administration du Cabinet de conseil en fiscalité CFA-Afrique.

- **Secrétaire exécutif de 2004 à 2007**

Moctar Zonou, économiste, a passé l'essentiel de sa vie professionnelle à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou. En effet, nanti du Diplôme d'études supérieures en sciences économiques, option gestion de l'entreprise obtenu à Poitiers en France en 1975 et après un bref passage au ministère du Plan et de la coopération en 1976 en qualité de conseiller des affaires, il intègre la même année, l'institution bancaire ouest-africaine. A la BCEAO, il a assumé des fonctions de cadre supérieur, dont celles de contrôleur interne.



M. Zonou a fait successivement ses études supérieures à l'université d'Abidjan en Côte d'Ivoire, à l'université du Bénin au Togo, et à l'université de Poitier en France. Membre de la Fondation Aimé Nikiéma pour les droits de l'homme (FANIDHO) et militant de la première heure du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (il a été membre du premier bureau de la section du Kadiogo), Moctar Zonou est par ailleurs membre fondateur du REN-LAC dont il a été secrétaire exécutif de 2004 à 2007.

Il est membre d'honneur du Réseau depuis 2007.

3- Secrétaire exécutif de 2007 à 2013

Le Pr K. Blaise Sondo est professeur titulaire de santé publique depuis 2002.

Son cursus universitaire l'a conduit de 1970 à 1975 à la Faculté

mixte de médecine, pharmacie et odontostomatologie de l'université de Dakar au Sénégal, puis de 1975 à 1978 à la Faculté de médecine de l'université du Bénin au Togo.

Titulaire du Diplôme d'Etat en médecine depuis 1978 et agrégé de santé publique au 8^e concours d'agrégation du CAMES (1996), il est par ailleurs

nanti de la maîtrise de santé publique obtenue à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers en Belgique en 1985 ; du diplôme de statistique appliquée à la médecine (option épidémiologie) de l'université Pierre et Marie Curie (1990) ; du Diplôme de santé publique et communautaire de l'université Nancy I (1993).

Intégré dans la fonction publique depuis 1978, il a exercé de nombreuses fonctions administratives parallèlement à ses activités d'enseignement et de recherche. Ainsi, il a été, entre autres, directeur de l'Inspection centrale des services socio-sanitaires du ministère de la Santé et des affaires sociales de février à septembre 1990 ; directeur des Etudes et de la planification (1990-1992), et secrétaire général du ministère de la Santé publique (mars à octobre 1992).

Comme enseignant et chercheur, le Pr Sondo a occupé les postes ci-après :

- chef du département de santé publique de l'unité de formation de recherche en sciences de la santé de l'université de Ouagadougou (1996-2016) ;
- directeur adjoint (1997-2001), puis directeur (2001-2011) de l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS) ;
- directeur de l'Institut africain de santé publique (école associative de santé publique).

Membre de plusieurs sociétés savantes et groupes de travail, le Pr Sondo a été





notamment membre du jury des concours d'agrégation de médecine du CAMES de la section médecine et spécialités sous-section santé publique, de 2004 à 2016.

Il est militant du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), du Syndicat des travailleurs de la santé humaine et animale (SYNTSHA) et de la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B).

Au titre du REN-LAC, il assuré deux (2) mandats consécutifs au poste de secrétaire exécutif de 2007 à 2013 et est membre d'honneur du Réseau depuis 2013.

Le Pr Sondo est chevalier de l'Ordre national et officier de l'Ordre des palmes académiques,

- Secrétaire Exécutif depuis 2013

Dr Claude Roger Wetta est enseignant-chercheur de profession depuis Février 1984. Titulaire du doctorat de 3^e cycle de l'université de Nice (1983), avec une spécialisation en économie de la production, il enseigne à l'Unité de formation et de recherche-Sciences économiques et gestion (UFR-SEG) / Université Ouaga II.



Il a été notamment :

- vice-doyen à la recherche (VDR) de la Faculté des sciences économiques et gestion (FASEG) de 1997 à 2000 ;
- directeur de l'Unité de formation et de recherche- Sciences économiques et de gestion (UFR-SEG) de 2007 à 2010.

Parallèlement, il a occupé le poste de vice-doyen de la Faculté des sciences économiques et gestion (FASEG) de l'Université Saint Thomas d'Aquin d'octobre 2008 à octobre 2015.

Auteur ou coauteur de nombreuses recherches et publications aux thématiques aussi variées que l'ajustement structurel et le développement humain, échapper à la trappe malthusienne, l'analyse de la pauvreté (unidimensionnelle, multidimensionnelle, chronique et transitoire) et des inégalités au Burkina Faso, la gouvernance de l'eau au Burkina Faso, défis de la croissance démographique, Dr Wetta a été plusieurs fois responsable de plusieurs équipes de recherche de 1989 à 2017.

Il a été en outre trésorier de la Conférence des institutions d'enseignement et de recherche économique en Afrique (CIEREA) de 1989 à 2017.

Sur le plan associatif, Dr Claude Wetta a été président de l'Association pour le développement économique, social et culturel de Nahouri (ADESC/NAHOURI).

Membre de la Fédération des Syndicats des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (F-Synter) affiliée à la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), il a assuré un premier mandat au poste de secrétaire exécutif du REN-LAC de mai 2013 à mai 2016. Son deuxième mandat entamé en mai 2016 prendra fin en 2019.

ANNEXE III- QUELQUES ANECDOTES

Ces anecdotes ont été tirées de la communication de Dieudonné Yaméogo, Premier Secrétaire permanent du REN-LAC (1997-2004) et de Luc Damiba, Premier coordonnateur (1999-2005), communication faite dans le cadre du symposium sur les 20 ans du Réseau, tenu les 19 et 20 décembre 2017.

Anecdote 1 : La corruption au Palais de justice

Le REN-LAC à travers plusieurs articles et des enquêtes a dénoncé les intermédiaires appelés « *margouillats* » qui gravitaient autour du palais pour la délivrance des casiers judiciaires et autres documents de valeur judiciaire. La réaction du procureur était d'abord de nier les faits et demander des preuves ; mais par la suite, vu les nombreux témoignages ou réactions que nous recevons après la parution des articles, l'administration a été contrainte de faire dégager les gens du palais et de mettre une guérite pour filtrer les entrées.

Anecdote 2 : La corruption de la police sur les routes et surtout aux feux tricolores

La première fois que le REN-LAC a mis le doigt sur cette affaire, après enquêtes et observations sur les voies et un suivi de transporteurs, et une fois l'article publié, un de nos enquêteurs s'est rendu à la direction générale de la police pour vérifier une information ; il a été retenu et interrogé brièvement par le directeur de la Police nationale. En réaction à notre article, le directeur de la police a demandé une interview dans le même journal « L'Observateur paalga » pour soutenir que ce qui est écrit était faux. La semaine suivante, nous avons enfoncé le clou en publiant sur d'autres pratiques au sein de la police et la direction a été obligée de voir comment mettre en place un comité anti-corruption pour réduire les pratiques de corruption. Quelques années plus tard, le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) du ministère de la Sécurité a retenu pour thème « La corruption au sein de la police : causes et solutions ». Sous le gouvernement de Tertus Zongo, une

étude officielle était arrivée aux mêmes conclusions que le REN-LAC : ce qui a amené le Premier ministre à faire lever tous les postes de contrôle à l'intérieur du pays.

Anecdote 3 : La ministre et le droit de réponse⁶⁵

Un article sur le classement de Transparency international interpellait la ministre déléguée au Budget sur certaines pratiques non transparentes au Burkina ; celle-ci s'est sentie obligée d'appeler le REN-LAC pour se plaindre. Nous lui avons proposé d'exercer son droit de réponse selon le code de la presse au Burkina, chose qu'elle n'a osé faire.

Anecdote 4 : Le bourgmestre, l'homme de Dieu et le Réseau de lutte anti-corruption⁶⁶

En 2004, face aux actes de rackets systématiques organisés par certains policiers municipaux, le Père Balmans (un membre associé à l'époque) voulait apporter sa contribution à sa manière. Il décide donc de poser un acte qui pourrait permettre de réduire le racket dans la ville de Ouagadougou. En fait, il voulait mettre à l'épreuve les propos de l'ancien maire de Ouagadougou, Simon Compaoré, qui souvent demandait publiquement que les gens lui apportent les preuves des actes de rackets des policiers municipaux. Le Père Balmans entreprend pendant deux jours une enquête minutieuse. Qu'est-ce qu'il fait ? Il se place derrière les grands caillôts dans les rues de Ouagadougou, non loin des zones de contrôle de la police, et il note tout le mécanisme et les astuces qui se créent autour de l'opération de contrôle des feux tricolores où se joue le respect ou non des panneaux de signalisation. Il questionne les personnes qui versent des sommes d'argent et repartent avec leur moto, il interroge ceux qui repartent à pied sans moto parce que retenue par la police, il note le nombre de motos arrêtées et qui ne sont pas ramassées par le véhicule de la police pour la fourrière, etc. Bref, il donne un visage aux

65 Le titre est du consultant

66 Le titre est du consultant

rackets en faisant une parfaite description du comportement des citoyens et des policiers.

De cette observation rapprochée du racket il produit un rapport qu'il transmet par courrier au maire Simon Compaoré lui demandant de prendre des sanctions immédiates contre les policiers municipaux qui étaient sur les postes (dont il a noté les endroits et les heures). Jusque-là tout se passe bien. Mais après une semaine d'attente et sans réaction de la part du maire, le Père Balmans se rend à la mairie comme pour faire le suivi de son dossier. C'est un acte citoyen aussi.

Agacé, le maire convoque matinalement, comme à ses habitudes, la direction du REN-LAC, le Réseau national de lutte anti-corruption dont son Secrétaire permanent, Dieudonné Yaméogo et le Coordonnateur Luc Damiba. Le père Balmans étant considéré comme membre du REN-LAC, le maire pensait qu'il avait reçu mandat de cette structure pour mener cette enquête et faire pression sur les responsables communaux. Je me souviens encore des propos de l'ancien maire Simon Compaoré qui en s'adressant à Dieudonné Yaméogo a dit ceci : *« Yaméogo, dites à votre Blanc-là d'arrêter ses provocations, il me demande de licencier presque tous mes policiers municipaux parce qu'il dit détenir des preuves qu'ils rackettent les citoyens. Si ce n'est pas à cause de de vous Yaméogo, je l'aurais fait mettre en prison lorsqu'il est venu à plusieurs reprises pour me demander des comptes sur ces rapports d'enquêtes. Et on va écrire dans les journaux pour dire que Simon a mis en prison un Blanc »*.

Voilà, c'était cela aussi la volonté tenace de voir des changements pour le plus grand nombre. En posant les actes citoyens le Père Balmans a voulu prendre au mot les décideurs politiques et les confondre par leurs propres engagements. Après cet intermède Simon Compaoré est venu en personne assister à l'ouverture d'un atelier que nous avons organisé avec la participation de la Police municipale et des Agents de la mairie.

ANNEXE IV- SIGLES ET ABREVIATIONS

ADP	: Assemblée des députés du peuple
AN	: Assemblée nationale
APNAC	: African Parliamentarian's Network Against corruption (Réseau des parlementaires africains contre la corruption).
ASCE-LC	: Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
ATB	: Atelier théâtre burkinabè
BAD	: Banque africaine de développement
BM	: Banque mondiale
CAC	: Comité anti-corruption
CCVC	: Coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés
CDP	: Congrès pour la démocratie et le progrès
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEFISE	: Centre d'éducation et de formation intégrée des sourds et entendants
CENALAC	: Centre national de lecture et d'animation culturelle
CGD	: Centre pour la gouvernance démocratique
CHNU	: Centre hospitalier national universitaire
CIFOEB	: Centre d'information, de formation et d'études sur le budget
CNE	: Comité national d'éthique
CNOSC	: Conseil national des organisations de la société civile
CNRST	: Centre national de recherche scientifique et technologique
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CNT	: Conseil national de la Transition
COFAC	: Coalition de la société civile francophone anti-corruption
CRAC	: Comité régional anti-corruption
CS	: Collège de sages

CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
DG	: Directeur général
ENAM	: Ecole nationale d'administration et de magistrature
ENAREF	: Ecole nationale des régies financières
FM	: Frequency modulation ou modulation de fréquence en français
FMI	: Fonds monétaire international
FOLAC	: Fédération ouest-africaine des organisations de lutte anti-corruption
GERDDES	: Groupe d'études et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social
HACLC	: Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption
IACC	: International anti-corruption conference (Conférence internationale sur la corruption)
JNRC	: Journées nationales du refus de la corruption
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la reconstruction)
LASDEL	: Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
MBDHP	: Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples
NDI	: National Democratic Institute
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économique
ONATEL-SA	: Office national des télécommunications-Société anonyme
ONG	: Organisation non gouvernementale
PAS	: Programme d'ajustement structurel
PIB	: Produit intérieur brut
PLAC	: Prix de la lutte anti-corruption
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	: Pays pauvres très endettés



PRGP	: Projet de renforcement de la gouvernance politique
PS	: Plan stratégique
PTF	: Partenaire technique et financier
RAJIT	: Réseau des journalistes pour l'intégrité et la transparence
RECIF/ONG	: Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG
REN-LAC	: Réseau national de lutte anti-corruption
RIJ	: Réseau d'initiative de journalistes
RTB	: Radiodiffusion-télévision du Burkina
SBM	: Syndicat burkinabè des magistrats
SE	: Secrétariat exécutif
SND	: Service national pour le développement
SNTV-B	: Syndicat national de transporteurs et voyageurs du Burkina
SP	: Secrétariat permanent
SPONG	: Secrétariat permanent du suivi des ONG
TELMOB-SA	: Téléphonie mobile-Société anonyme
TI	: Transparency international
UA	: Union africaine
UFR	: Unité de formation et de recherche
UIDH	: Union interafricaine des droits de l'homme
UJAB	: Union des jeunes avocats du Burkina
UO	: Université de Ouagadougou

Table des matières

SOMMAIRE	1
PREFACE	3
AVANT-PROPOS.....	7
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE.....	11
Chapitre I- Contexte de ma création.....	13
1.1 Justification de ma création	15
1.2 Objectifs, missions et moyens d'action.....	22
1.3 Mes premiers pas.....	24
Chapitre II- Mon organisation et ma gouvernance interne	32
2.1 L'Assemblée générale	32
2.2 Le secrétariat permanent	32
2.3 Les commissions spécialisées	35
Chapitre III- Partenariats divers	36
3.1 Partenariats au plan national	36
3.2 Partenariats techniques et financiers et relations extérieures.....	40
DEUXIEME PARTIE	45
Chapitre I- Actions majeures annuelles	47
1.1 Le rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso.....	47
1.2 Les Journées nationales du refus de la corruption (JNRC).....	47
1.3 Le prix de la lutte anti-corruption (PLAC).....	50
1.4 La bande dessinée et le jeu-concours Kouka	52
Chapitre II- Actions de sensibilisation ponctuelles	58
2.1 Le théâtre-forum.....	58
2.2 Les conférences-débats.....	61
2.3 Les articles et les émissions produits et publiés ou diffusés à travers la presse écrite et audiovisuelle.....	63
2.4 La production de films :.....	65
2.5 La production d'ouvrages divers sur la corruption.....	66
2.6 La production de supports de communication	67
Chapitre III- Saisines et actions de plaidoyer et de lobbying.....	68
3.1 Les saisines	68

3.2 Les actions de plaidoyer et de lobbying.....	72
3.3 Le suivi de la mise en œuvre de la loi anti-corruption.....	75
Chapitre IV- Participation aux luttes du peuple burkinabè contre les crimes économiques et pour les libertés	77
4.1 Les luttes de la Coalition contre la vie chère (CCVC)	78
4.2 Les actions pendant l'insurrection populaire d'octobre 2014 et lors du putsch manqué de septembre 2015.....	79
TROISIEME PARTIE	81
Chapitre I- Ma Crédibilité incontestable.....	84
1.1 Un programme triennal et des plans stratégiques.....	85
1.2 Une crédibilité reconnue par tous.....	87
Chapitre II- Mes difficultés dans la lutte contre la corruption	91
2.1 Les limites internes.....	91
2.2 Les limites externes	93
Chapitre III- Moi, REN-LAC de demain	95
3.1 Des ambitions fortes.....	96
3.2 Des nouvelles opportunités	99
CONCLUSION	103
ALBUM PHOTOS	104
ANNEXES.....	116
ANNEXE I- STATUTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 20 DECEMBRE 1997	117
STATUTS DU REN-LAC	118
TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES	119
TITRE II – DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS	119
TITRE III– DES MEMBRES	120
TITRE IV– DES ORGANES	121
TITRE V– RESSOURCES ET GESTION	125
TITRE VI– RELATIONS EXTERIEURES	126
TITRE VII– DISPOSITIONS TRANSITOIRES.....	126
TITRE VIII– DISPOSITION FINALES	127
ANNEXE II- PRESENTATION DES ANCIENS RESPONSABLES DU REN-LAC DE 1997 A 2017.....	128
ANNEXE III- QUELQUES ANECDOTES.....	135
ANNEXE IV- SIGLES ET ABREVIATIONS	139
TABLE DES MATIÈRES.....	143

N° VERT
80 00 11 22

Appel gratuit avec le fixe
ONATEL et TELMOB

01 BP2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy
Tél.: (226) 25 43 32 83 - Fax : (226) 25 43 32 82
Email : renlac@renlac.com - Site web : www.renlac.com

Août 2019

Collection REN-LAC ISSN : 0796-5915